

La Caisse d'Economie de
Notre-Dame 20 avril 5
21 rue St Jean

LA REVUE COMMERCIALE

REVUE DES MARCHÉS DE LA FINANCE
DE L'INDUSTRIE ET DES ASSURANCES.

VOL. I.—No. 12 QUÉBEC, VENDREDI, 6 JUILLET PRIX D'ABONNEMENT: \$1.50
NAZAIRE LEVASSEUR, Rédacteur-en-chef. EMILE LASALLE, Propriétaire-Editeur

Messieurs les
Marchands

UN MOT SEULEMENT!
Si vous n'aviez pas encore tenu nos Chaussures en magasin, nous croyons qu'il vous serait avantageux de le faire, car elles donnent satisfaction.

Leclerc & Fils
MANUFACTURIERS DE
CHAUSSURES
145, RUE N.-DAMÉ DES ANGES
St-Roch, Québec.

Pianos par excellence
(DE LA MAISON NORDHEIMER, ETABLIE 1840)



PIANOS
Steinway, Haines, Chickering,
Everett, Nordheimer
Aussi les célèbres orgues ESTEY & KIMBALL.
Toujours en main: PIANOS D'OCCASION, et
termes faciles
Accords et réparations de première classe.

J. CLIFFORD & CIE
SEULS AGENTS
741, RUE ST-LOUIS, QUÉBEC

GEO. TANGUAY
MARCHAND DE
Farines, Grain, Lard, Poisson,
Huile, etc.
QUÉBEC
Rues St-Paul, Bell et Leadenhall
BASSE-VILLE.

CAMPBELL
&
BRODIE
Ont toujours en mains un assortiment complet de

CLAQUES
DES

Marques suivantes:
"JACQUES-CARTIER"
"GOODYEAR'S PATENT"
TORONTO
"COLUMBIA"

Ecrivez sans faute
pour demander nos conditions avant d'acheter ailleurs.

75-77
Rue DALHOUSIE
QUÉBEC

**LA MAISON
GERVAIS, HUDON & CIE**

vient de déménager ses bureaux et magasins au
No 177 RUE ST-JOSEPH
ancien poste de M. J. A. Langlais et
voisin de M. Z. Paquet
Cette maison tiendra le plus grand assortiment de
PIANOS ET HARMONIUMS
comme par le passé, tel que: pianos HEINTZ,
MAN, MAISON & RISCH, BELL, etc.
Harmoniums BELL, DOHERTY, etc.

Musique en Feuilles
Une Spécialité
Les nouvelles machines à coudre
WILLIAMS et DAVIS
Tondeuses,
Laveuses
Coffres de Sureté,
Etc., Etc.

POUDRE
Champion
La meilleure pour
animaux
43 Primes remportées

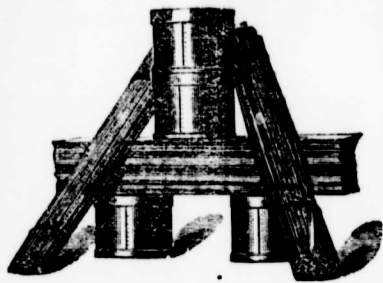
300 quarts COAL TAR
250 quarts HUILE NOIRE
900 qts HUILE DE CHARBON
A vendre à bon marché
Aussi:—LAMPES, LUSTRES, APPAREILS,
VERRES, ARGENTERIES, GRANITE et
POTERIES.

A. E. Vallerand
67, rue Dalhousie
QUÉBEC.

EN DECHARGEMENT
ex-Bûne "Silver Sea"
Venant directement des Barbades

400 tonnes }
38 barriques } **Melasse**
42 quarts }
1^{er} choix
MARQUE "LEACOCK"
Naz. Turcotte & Cie
54-56-58 rue Dalhousie, Québec

N. F. BEDARD 34 RUE DES ENFANTS-TROUVES MONTREAL



AGENT

pour la célèbre *caustre à lait Empire State*, les presses et moulés à fromage de W. W. Chown & Cie, Belleville, Ont., et les Moulins à plier les boîtes ainsi que les fonds, couvercles et cercles manufacturés par Macpherson & Schell, d'Alexandria, Ont., et Geo. Neibergall & Co, de Staples, Ont.

Vous trouverez à mon entrepôt tous les matériaux nécessaires pour monter une fromagerie complète avec l'outillage le plus perfectionné tel que *Bassins à lait, Bouilloires, Pompes, Balance, Thermomètres, Lactomètres, Appareil Babcock, Couleux à beurre et à fromage, Extrait de Presse, Parchemins, Scaleboards, etc.* **DEMANDEZ NOS PRIX AVANT D'ACHETER AILLEURS.**

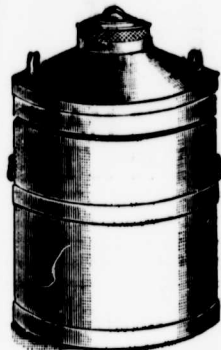
N. F. BEDARD, 34 RUE DES ENFANTS-TROUVES, MONTREAL

MARCHAND DE FROMAGE

A COMMISSION

et Négociant en toutes sortes de Fournitures pour

PROMAGERIES et BEURRERIES



Avant de faire choix d'un endroit pour aller y passer votre **Vacance d'Été**

Vous trouverez fort utile d'aller prendre des renseignements sur le

CHEMIN DE FER DE

QUEBEC ET LAC ST-JEAN

LA NOUVELLE ROUTE QUI CONDUIT AU CÉLÈBRE SAGUENAY

ET LA

SEULE VOIE FERREE qui mène droit aux délicieuses campagnes et aux magnifiques endroits de pêche qui se trouvent au nord de Québec, au lac Saint-Jean et à Chicoutimi à travers la chaîne des

ADIRONDACKS DU CANADA

Les trains se raccordent à Chicoutimi avec les bateaux à vapeur du Saguenay qui arrêtent à **TADOUSSAC, CACOUNA,**

LA MALBAIE, ET QUEBEC

C'est un voyage circulaire sans rival en Amérique, avec tout un système d'hôtels confortables et luxueux, qui s'accomplit dans la grande forêt, à travers les montagnes, sur le parcours de rivières et de lacs, descendant le majestueux Saguenay, de jour et revenant à Québec, en touchant à toutes les belles stations balnéaires du bas du fleuve Saint-Laurent.

L'Hotel Roberval, au lac Saint-Jean, offre des appartements de première classe pour 300 touristes; l'Hotel de l'île à la Grande Décharge du lac Saint-Jean, l'endroit par excellence de la pêche à la omamitche, est une succursale de l'Hotel. S'adresser à tous les principaux vendeurs de billets de voyage dans toutes les principales villes.

On distribue gratuitement sur demande un magnifique guide illustré.

ALEX. HARDY,
Agent général du fret et des voyageurs, à Québec.

J. G. SCOTT,
Secrétaire et gérant.



LIMES ET RAPES "BEAVER"

(Marque garantie)



Fabriqués par la
"BEAVER FILE WORKS Co."

(Fabrique de limes "Castor")

LÉVIS, QUÉBEC.

Demandez le catalogue de nos prix.

CAUTREAU, PELLETIER & CIE

IMPORTATEURS DE

Marchandises Anglaises, Françaises et Américaines

RUE ST-PIERRE, Québec

Nouvelles générales

La banque Jacques-Cartier vient d'ouvrir un nouveau comptoir à Paspébiac.

Les anti-protectionnistes s'agitent beaucoup en Belgique. Il y a eu durant le mois de juin à Anvers des manifestations en faveur du libre échange.

Un savant prétend que si la monnaie métallique était faite d'un alliage d'or et d'aluminium, il serait presque impossible de fabriquer de la fausse monnaie.

Depuis le 1er janvier, il y a eu 987 faillites commerciales au Canada et à Terre-Neuve, contre 887 durant la même période en 1893.

Il y a eu un grand dîner, hier soir, au club Union, en l'honneur de M. E. B. Garneau, à l'occasion de son élection à la présidence de la Chambre de commerce de Québec.

Il paraît que 600 jeunes gens et 200 jeunes filles, de Terre-Neuve, sont à se préparer à émigrer à Manitoba et au Nord-Ouest. Ils s'ont fatigués de la pêche et veulent se mettre à l'agriculture.

Le steamer Louisebury, de la ligne "Black Diamond," s'est échoué dimanche soir dans le port de Montréal, près des quais Molson; on a pu le remettre à flot quelques heures plus tard.

Nous recevons actuellement

1000 tonnes de MELASSE des Barbades

GARANTIE QUALITÉ "EXTRA CHOIX" - AUSSI :

600 caisses SAUMON marque "TRIANGLE," qualité supérieure

Ecrivez de suite pour prix et conditions.

Prix extrêmement bas

LAPORTE, MARTIN & CIE | **EPICIERIS EN GROS**
MONTREAL

J.A. Langlais & Fils
LIBRAIRES-EDITEURS

Nous prions Messieurs les Marchands de la campagne de nous écrire pour nos prix de Fournitures d'écoles et de bureaux. Messieurs les secrétaires de municipalités recevront nos listes de prix pour livres de récompense en nous en faisant la demande. Satisfaction garantie à tous nos clients.

Une visite est sollicitée.

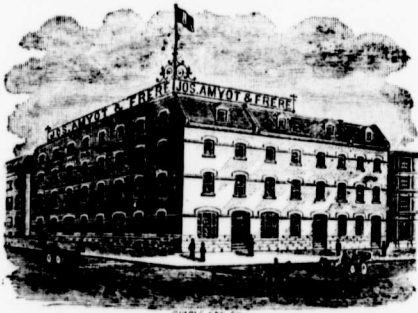
123, RUE SAINT-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC

JOS. AMYOT & FRERE

Importateurs de Nouveautés Européennes, Américaines et Canadiennes

Bibliothèques

En gros seulement



En gros seulement

Bibliothèques

Spécialités en Chapeaux, Rubans, Dentelles et Fleurs, et toutes les dernières Nouveautés : Bijouteries, Jouets, Feux d'artifice articles du Japon et de la Chine.

45 rue DALHOUSIE, Basse-Ville, Québec

BOISSEAU & BELAND

IMPORTATEURS DE GROS DE

Etoffes et tissus, Epicerie, Librairie, Coutellerie, Parfumerie, Bijouteries, Fournitures pour Tailleurs et Cordonniers, Articles de Fantaisie, Jouets, Pipes, Cigares, Cigarettes, Valises, etc.

La maison Boisseau & Beland est la seule maison de commerce de Québec qui fasse une spécialité de l'importation des feux d'artifice, etc., etc.

On sollicite votre visite avant de solliciter votre commande

Tout ordre par la maille sera rempli avec diligence. Nous avons plusieurs jobs à offrir.

41-43, RUE SAINT-PIERRE, QUEBEC

TELEPHONE 608

JOBIN & ROCHETTE

QUEBEC.

L'hon. M. Nantel, ministre des travaux publics, est de retour au Canada, d'un voyage de quatre ou cinq mois fait en Europe, en Asie et en Palestine.

Nos félicitations d'heureux retour.

Le port de Montréal a des mouvements: les navires y échouent ça et là. Le steamer *Amargathia* est toujours sur les cailloux et la vase près de l'île Ronde. Toute sa cargaison a été transportée à Montréal.

Dans quelques pays d'Europe, on veut défendre aux épiciers de poser le sucre avec son enveloppe de papier. Pour un pain de 26 livres, passe encore; mais pour quelques livres, c'est mesquin. Le papier vaut autant que son poids en sucre.

Des pluies persistantes dans maints endroits de la France dans la première moitié de juin ont tant soit peu nui à la qualité des récoltes des fourrages, aux grains et aux vignes. Les moissons vont être retardées à cause de ce contre-temps.

Notre confrère M. Shallow, propriétaire du *Mouleur du Commerce*, est poursuivi en ce moment par un M. H. O. Dubois pour dommages estimés à la somme de \$5,000. Hélas! même le journalisme commercial n'est pas à l'abri de ces misères.

Pendant qu'à Ontario et dans certaines parties de la province de Québec, on se plaint de la grande abondance de pluie, en maints endroits dans Manitoba et le Nord-Ouest, on se plaint de la sécheresse. Dans le district du lac St-Jean, les pluies ont été jusqu'ici peu abondantes.

La récolte des céréales en Tunisie pour 1894 promet plus qu'à l'ordinaire. On prétend même que ce sera l'une des meilleures années que le pays ait obtenues depuis longtemps. Les territoires du sud produisent autant que les régions septentrionales.

Le nouveau câble transatlantique entre l'Irlande et la Nouvelle-Ecosse pèse 500 livres par mille; tandis que le poids des autres est de 350 livres. Comme il a une longueur de 2,100 milles, il contient 1,100,000 livres de cuivre et 10,000,000 livres d'enveloppe d'acier.

La ville de Montréal fait la guerre aux vendeurs de lait falsifié. Le Dr Raymond est chargé de l'inspection du lait. L'autre jour, sur quinze échantillons fournis par quinze laitiers, il en a condamné sept. L'un des échantillons contenait à peine un pour cent de matière grasse.

Les liquidateurs de la Compagnie du canal de Panama ont conclu un arrangement avec la nouvelle compagnie. Celle-ci dispose, dit-on, d'un capital de 60,000,000 de francs, et non pas de 1,500,000,000 de francs comme on l'avait annoncé. La nouvelle compagnie emploiera ce capital pour l'achèvement du canal.

HENRY A. BEDARD

COMPTABLE PUBLIC ET
LIQUIDATEUR

S'occupe d'audition de comptes, inspection de livres et préparation de feuilles de balance.

Fait la perception de crédits, bons, douteux ou mauvais, à des conditions très faciles.

Possède la plus grande expérience et les meilleures relations pour agir comme intermédiaire entre débiteur et créancier.

BUREAU :
125 Rue St-Pierre
QUEBEC.

Charles E. Roy

MARHAND ET IMPORTATEUR DE CUIRS

413-415-417, Rue St-Valier, St-Roch
QUEBEC.

SPECIALITÉ—Cuir à semelle Spanish, Eagle, Penzang, Braebridge, Slaughter, Cuir Rouge Cuir à Harnais, Veau Français S. U., Lyon, Bals & Fils, et M. M. et D. Kid Elastique.

— AUSSI —
Jobber en chaussures
Un assortiment d'Empègues importées et toutes espèces de Fouritures pour chaussures
CORRESPONDANCE SOLLICITER

MOUNTAIN HILL HOUSE



94 à 98 Rue de la Montagne
QUEBEC.

E. DION & Cie Prop.
JO. CLOUTIER Gérant

Cet hôtel est situé au centre du quartier d'affaires.
MM. DION & CIE ayant fait des réparations considérables, en ont fait une maison de première classe, très confortable, à des prix très raisonnables.

J. P. LEBEL

MARCHANT DE

Farines, Provisions, Produits de la campagne, Lard, Graisse, etc.

Rue des Commissaires et
220 rue St-Paul, MONTREAL

TELEPHONE 1600

Si on en juge par les diverses manufactures qui ferment encore leurs portes, la crise américaine serait loin d'être finie.

La manufacture de laine "Slater," de Webster, Mass., a fermé ses portes jeudi dernier, pour un temps indéfini : 800 travailleurs se trouvent sans travail. Plusieurs autres manufactures ont aussi suspendu leurs travaux la semaine dernière.

Dernièrement, un homme trouva un procédé pour économiser un huitième de pouce sur la largeur du papier qui sert à la confection de chaque sac de papier. Pour appliquer ce procédé, un fabricant ne craignit pas de renouveler toutes ses machines. Malgré cette dépense, il économisa, la première année, \$70,000. Il y a une machine qui fait 80,000 sacs par jour.

Le *Chicago Journal of Commerce*, dans une notice sur la proposition de construire un canal entre Montréal et le lac Huron, par la rivière aux Français, dit que, si le Canada n'est pas assez riche pour construire ce canal, les Etats-Unis devraient fournir les fonds qui manqueraient en stipulant que ce canal serait ouvert en tout temps à leur marine.

Durant la semaine expirée le 30 juin, les exportations de blé et farine des côtes du Canada et des Etats-Unis ont été de 1,717,000 minots contre 1,927,000 minots la semaine précédente, 3,971,000 minots durant la dernière semaine de juin 1893, 3,216,000 minots et 2,221,000 minots durant les semaines correspondantes en 1892 et 1891.

Sait-on que l'Angleterre est le pays du monde où l'on emploie le plus grand nombre de femmes ?

Il y a 616,000 couturières, lingères et modistes, 1,258,000 domestiques, 30,000 ouvrières en gants, 4,500 employées dans des imprimeries ou papeteries, 27,000 au service des postes et télégraphes et 70,000 dans les cabarets ! Le dernier chiffre surtout est très édifiant.

M. T. Tremblay arpenteur, s'est rendu au Lac Noir, pour faire le relevé de la mine de fer chromique découverte par M. M. Nadeau et Provencal. Cette mine se trouve sur le terrain de la compagnie des mines de Coleraine. La veine actuellement exploitée a une épaisseur de 25 pieds, et est d'une grande richesse. Le fer chromique est utilisé pour fabriquer un acier d'une trempe très dure. On l'emploie aussi dans la fabrication des peintures métalliques.

Durant les six mois expirés le 30 juin, il y a eu 6,528 faillites dans lesquelles l'actif était au-dessous du passif. Ce qui constitue une augmentation de 4.6 pour cent sur le bilan du premier semestre de 1893, et de 22 pour cent sur celui de 1892. Passif total depuis six mois \$82,555,000 ; actif, 54 pour cent du total du passif. Dans la Pensylvanie et la Californie, il y a eu une augmentation notable de banqueroutes ; tandis que l'Illinois et le Kansas accusent bonne diminution à ce chapitre.

Voici le bilan du chemin de fer Canadien du Pacifique pour le mois de mai.

Recettes brutes.....	\$1,450,489
Dépenses.....	936,951
Profit net.....	513,538

Le mois de mai 1893 a rapporté \$509,585 de profit net.

Le bilan pour les cinq mois expirés le 31 mai a été comme suit :

Recettes brutes.....	\$6,679,086
Dépenses.....	4,829,813
Profit net.....	1,849,273

Durant la même période de 1893, le profit net du chemin a été de \$2,316,943.

Donc l'excédant de profit net en mai 1894 sur mai 1893, est de \$3,953, tandis qu'entre les cinq premiers mois de 1893 et les premiers cinq mois de 1894, il y a une différence de \$497,669 en faveur de 1893.

En mai dernier, les exportations du Canada ont monté à \$7,863,960 réparties comme suit :

Produits des mines.....	\$ 575,997
Produits des pêcheries.....	548,889
Produits des forêts.....	2,112,808
Animaux et leurs produits..	2,193,977
Produits agricoles.....	1,562,797
Articles manufacturés.....	699,462
Divers.....	43,192

Total.....	\$7,737,153
Billion.....	25,160
Monnaie.....	101,647

Total.....	\$7,863,960
------------	-------------

Les importations durant le même mois ont monté à \$9,161,161, divisés comme suit :

Payant l'impôt.....	\$4,792,082
En franchise.....	4,290,672
Monnaie et billion.....	78,407

Près de la moitié de l'importation a été faite en franchise, ce qui détruit l'argument libéral que tout ce que nous importons est taxé.

La balance au crédit des déposants des caisses d'épargne postales, le 31 mars, était de \$2,391,503.

Voici le texte de l'acte de ratification du traité franco-canadien qui est soumis aux chambres.

1. Le présent acte pourra être cité sous le titre : *Acte du traité Français*, 1894.

2. Le traité du sixième jour de février mil huit cent quatre-vingt-treize, qui est reproduit à l'annexe A du présent acte, est par le présent ratifié et sanctionné.

3. Il est par le présent déclaré que les droits de douane mentionnés au premier article du dit traité comme existant au sixième jour de février mil huit cent quatre-vingt-treize, sur les différents articles y mentionnés, étaient à cette date tels qu'ils sont énoncés à l'annexe B du présent acte ; et la réduction des droits alors existants, telle que convenue par le dit article, aura lieu du moment que le présent acte entrera en vigueur.

4. Le présent acte n'aura aucune force ou vigueur avant une date que le gouverneur générale fixera par proclamation ; et si le dit traité cesse d'être obligatoire pour le Canada, le présent acte cessera d'avoir ses effets à compter d'une date qui sera également fixée par proclamation du gouverneur en conseil.

BOISVERT & ROBERGE

AGENTS MANUFACTURIERS

23, RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE, QUEBEC

Représentant J. W. Kilgour & Co., manufacturiers de meubles, Beauharuais, P. Q.

Arrangements spéciaux faits avec une grande fabrique de chaises du Canada. Certaines variétés de chaises et de meubles en vente à 10 pour cent meilleur marché qu'ailleurs.

Nous invitons les marchands de la ville et de la campagne à lire notre annonce et à s'en rappeler à l'occasion.

BOISVERT & ROBERGE.

EAU ST-LEON

TORONTO, 27 avril 1894.

Au géant de l'Hôtel des Sources d'eau minérale de Saint-Léon.

J'ai été par le présent avis que l'usage de l'eau de Saint-Léon m'a fait grand bien. J'ai visité les sources plusieurs fois et je puis témoigner de son merveilleux effet dans le traitement de bien des maladies. J'ai eu connaissance de plusieurs cas de guérison pendant mon séjour dans l'endroit. Dans mon cas, l'eau de Saint-Léon a complètement guéri ma mauvaise digestion et je la regarde comme la meilleure chose que puissent prendre ceux qui ont des affections des reins et du foie.

(Signé), F. L. NAPOLITONA,
violonist,
66, Elm street, Toronto.



Dépôt de l'Eau Minérale Saint-Léon

Vis-à-vis le palais du cardinal

Rue Port-Dauphin

A. BLAIS, SEUL AGENT POUR QUEBEC

AUX AMATEURS DE CIGARES DE BON COUT

Fumez le **LAURIER**

Certainement la crème des cigares à 5 cents sur le marché Québécois

EN VENTE DANS TOUS LES DEPOTS DE CIGARES

MANUFACTURÉ PAR

J. B. BEAULIEU & CIE

En dépôt chez A. B. DUPUIS, rue St-Paul

Levis, Québec.

ALFRED L. G. DUGAL

MANUFACTURIER DE PELLETERIES ET IMPORTATEUR DE CHAPEAUX

15, Rue Notre-Dame

Basse-Ville, QUÉBEC.

J. B. ROBITAILLE

Manufacturier de Chaussures

59 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

QUÉBEC

Ouvrage fait à la main seulement.

VENTES PAR LE SHÉRIF

QUEBEC.—La cité de Québec, contre John Charters, de Québec, charretier, à savoir :

Partie du lot de terrain No. 1767, du cadastre officiel du quartier Jacques Cartier, de la cité de Québec, contenant environ vingt-huit pieds de front sur la rue Lafontaine sur environ trente-deux pieds de profondeur; borné au nord par le lot No. 1753, au sud par l'autre partie du dit lot No. 1767 avec bâtisses; sujette à une rente foncière de \$4.55, payable à Belle Alice Roy, le 29 septembre de chaque année, la dite rente affectant tout le dit lot No. 1767.

Pour être vendu au bureau shérif en la cité de Québec, le treizième jour de juillet prochain, à dix heures du matin. Bref rapportable le 1er août prochain.

—Dans une cause où l'honorable Frederick William Andrews, de la paroisse de Saint-Sauveur, un des juges de la Cour Supérieure pour la province de Québec, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feu Dame Julia A. E. W. Whale, est demandeur; contre George Loughran, de la paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, cultivateur, est défendeur, Patrick Loughran, de la paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, cultivateur, est adjudicataire; le dit Frederick William Andrews, contre le dit Patrick Loughran, adjudicataire, à savoir :

Partie du lot No. 26, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, fief Trinity, comté de Québec, étant un emplacement de forme irrégulière de trois quarts d'un acre en superficie, plus ou moins; et borné comme suit: au nord par le lot 7 A, du premier rang de Stoneham, du dit cadastre, au sud par la ligne de clôture, à l'ouest par le chemin public, et à l'est par le résidu du dit lot 26—avec bâtisses.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, le quatorzième jour de juillet prochain, à dix heures de l'avant-midi. Bref rapportable le 30 juillet prochain.

MONTREAL.—G. G. Gaucher et al., demandeurs; contre R. L. de Martigny, défendeur, et Mtes Girouard de Lorimier et Godin, avocats distrayants, savoir :

1o Un lot de terre situé en la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, district de Terrebonne, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, sous le No. 54.

2o Un autre lot de terre situé au même lieu connu et désigné aux mêmes plan et livre de renvoi officiels, sous le No. 56.

3o Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné aux mêmes plan et livre de renvoi officiels, sous le No. 57.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, dit district, le treizième jour de juillet prochain, à onze heures de l'avant-midi. Bref rapportable le 19 juillet prochain.

SAINT-FRANÇOIS.—Louis Paulin de Courval, du village d'Arthabaskaville, arpenteur, demandeur; contre les immeubles de Pierre Morin et P. A. F. Morin, fils, tous deux du township de Ham, défendeurs.

I. P. DERY

Libraire-Importateur

LIBRAIRIE, RELIURE, PAPETERIE, ETC., ETC.,

EN GROS ET EN DETAIL

40, RUE SAINT-PIERRE,

BASSE-VILLE, QUEBEC

Vve CHAS. TERREAU

FONDEUR

Assortiment général de

Poëles à Gaz améliorées

Choix sur quatre grandeurs différentes

AUSSE: Un assortiment de poëles de tous les prix.

210 à 224 rue St-Paul, Québec

Telephone 369



Fred E. Richards, président.
J. Frank Lang, secrétaire.
Samuel S. Boyden, ast. secrétaire.

Arthur L. Bates, vice-président.
Josiah H. Drummond, solliciteur
Thos. A. Foster, directeur médical

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

L'UNION MUTUELLE

De Portland, Maine

A payé à ses porteurs de polices \$27,000,000

Elle est la seule compagnie dont les polices sont protégées par la loi de non-déchéance

Reclamations payées sous la loi de non-déchéance du Maine jusqu'à ce jour, \$150,000

L. Denis Hudon,
Gerant.

COMPAGNIE CHINIC

ARCHANDS-QUINCAILLERS

— ET —

Fabricants de clous et de moulanges

QUEBEC

SPECIALITE DE MATERIEL ET

D'ARTICLES DE BEURRERIES ET FROMAGERIES

LE TOUT AU PRIX DE FABRIQUE

Agents pour le sel à beurre de Ashton et de Higgins,
Présure et couleur à beurre de haute marque

Bois à boîtes et tinettes

et généralement tous les articles quelconques nécessaires à la fabrication des beurres et des fromages.

Saisie comme appartenant au défendeur Pierre Morin, à savoir :

Une terre connue et désignée au cadastre officiel du dit township de Ham, dans le district de Saint-François, sous le numéro 176, du quatrième rang du dit township de Ham—avec toutes les lâtisses dessus construites et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Wolfe, à Ham-Sud, dans le district de Saint-François, le treizième jour de juillet prochain, à une heure de l'après-midi. Bref rapportable le 14ième juillet prochain.

CONNAISSANCES UTILES

CAPACITÉ DES CITERNES

Nous trouvons dans un vieil almanach la capacité des citernes, calculée comme suit, pour chaque dix pouces de profondeur :

Une citerne de

25	pieds de diamètre	contient	3059	galls
20	"	"	1938	"
15	"	"	1101	"
14	"	"	959	"
13	"	"	827	"
12	"	"	705	"
11	"	"	592	"
10	"	"	489	"
9	"	"	396	"
8	"	"	313	"
7	"	"	239	"
6½	"	"	206	"
6	"	"	176	"
5	"	"	122	"
4½	"	"	99	"
4	"	"	78	"
3	"	"	44	"
2½	"	"	30	"
2	"	"	19	"

TAILLE DES TOMATES

Pour produire une abondante récolte, les pieds des tomates ne doivent pas être abandonnés à eux-mêmes après la plantation. Chaque pied doit être muni d'un tuteur ou d'un treillage, contre lequel on palisse les branches, suivant le mode de traitement que l'on adopte.

La tomate produit toujours un grand nombre de rameaux, il faudra en supprimer beaucoup, si vous voulez en obtenir une fructification prompte et abondante.

Voici d'abord le système de taille le plus simple et le plus généralement employé : Lorsque les jeunes pieds de tomate commencent à se ramifier, on choisit deux rameaux et on supprime tous les autres. Les rameaux conservés se développent et sont palissés verticalement contre un tuteur placé à côté du pied de la tomate ; on les pince à une hauteur de 2 pieds environ, si toutefois les plantes sont suffisamment garnies de fleurs. On enlève toutes les ramifications qui poussent sur les deux branches fructifères, en ne laissant que les feuilles et les fleurs.

Les soins de culture consistent ensuite en arrosages fréquents et en effeuillage, pour exposer les fruits au soleil. Ainsi dirigé, chaque pied de tomate arrive facilement à produire 4 à 6 livres de beaux et bons fruits.

DIVERS

Une corde de pierre, trois minots de chaux et une verge cube de sable permettent de faire cent pieds cubes de mur.

Vingt-deux pieds cubes de pierre font une perch.

Pour chaque perch de mur, il faut trois seaux de chaux et quatre minots de sable.

Vingt briques ordinaires posées font un pied cube.

Il ya quinze briques ordinaires au pied dans une muraille de huit pouces d'épaisseur, quand elles sont posées.

Le nœud de l'amirauté ou le mille marin mesure 6080 pieds.

Un mille géographique est de 5280 pieds.

Une longueur de cable est la dixième d'un mille marin ou égale 100 brasses.

SIGNAUX DE CHEMINS DE FER

Un coup de sifflet signifie: "Serrez les freins", *down brakes*.

Deux coups de sifflet veulent dire: "Lâchez les freins", *off brakes*.

Trois coups de sifflet signifient: "Train arrière, reculez", *back up*.

Une suite de coups de sifflet veut dire: "Danger".

Les coups de sifflet rapides et répétés signifient: "Obstacles, animaux sur la voie".

Le mouvement des mains du cantonnier ramenées d'avant en arrière au niveau des yeux, constitue le signal: "Allez *go ahead*".

Le mouvement des bras étendus et en bas signifie "Arrêtez" *stop*.

Le mouvement des mains de haut en bas, veut dire reculez, "machine arrière", *back*.

Le pavillon rouge que l'on agite de bas en haut sur la voie est signal qu'il y a danger dans l'endroit.

Le pavillon rouge que l'on fixe sur le bord de la voie ferrée indique qu'il y a danger en avant: *danger ahead*.

Le pavillon rouge flottant sur la locomotive signale un autre train venant à la suite.

Le pavillon rouge hissé à une station veut dire: "Arrêtez" *stop*.

La lanterne de nuit agitée de bas en haut et de haut en bas signifie: "Partez" *go ahead*.

La lanterne agitée à travers la voie à angle droit est le signal d'arrêt: *stop*.

La lanterne agitée circulairement veut dire: "Faites train arrière" *back the train*.

CHOU DE BRUXELLES

Le chou de Bruxelles est une variété du chou de Milan, qui produit de petites pommes frisées à l'aisselle des feuilles.

On peut faire les semis jusqu'en juin. On repique le plant immédiatement.

Dans les circonstances ordinaires, les choux de Bruxelles n'exigent aucun soin particulier. Cependant quelques personnes recommandent de les écarter vers le 15 septembre à 15 ou 16 pouces du sol dans le but de déterminer le développement des petites pommes de chou, ce qui, d'ailleurs, n'est pas rigoureusement nécessaire quand l'espèce de chou que l'on cultive est franche.

On les repique à 20 pouces de distance les unes des autres en rangées d'égale largeur.

On récolte les premiers choux de Bruxelles en septembre et octobre.

Pour n'en pas manquer, en hiver, on les relève en mottes avant les fortes gelées, puis on les plante dans une cave et dans la terre à légumes, où ils se conservent parfaitement bien.

POUR ESTIMER LE POIDS ET LA QUANTITÉ DE GRAINS

Faites un chassis de fer ou de bois d'une verge carrée; mettez-le avec soin sur le grain debout; puis éalez et posez tout le grain cueilli de la paille enfermée dans le chassis. Voici un tableau des poids et de leurs équivalents en grains:

2 onces p. vge carr.	= 10 08 min. à arpent
2 1/2 "	" = 12.60 "
3 "	" = 13.86 "
3 1/2 "	" = 15.12 "
4 "	" = 17.65 "
5 "	" = 20.17 "
5 1/2 "	" = 25.21 "
6 "	" = 29.00 "
7 "	" = 30.25 "
8 "	" = 35.29 "
8 "	" = 40.33 "

Ces estimations sont sur la base de 60 lbs au minot. 2 onces par verge carrée est le rendement moyen du blé aux Etats-Unis. 5 1/2 onces est celui de l'Angleterre.

HEURES DE LA MARÉE HAUTE

JUILLET

Vendredi, 6	8.31 a. m.	9.01 p. m.
Samedi, 7	9.26 "	9.50 "
Dimanche, 8	10.14 "	10.38 "
Lundi, 9	11.03 "	11.29 "
Mardi, 10	11.51 "	minuit
Mercredi, 11	0.15 p. m.	0.40 a. m.
Jeudi, 12	1.07 "	1.37 "
Vendredi, 13	2.09 "	2.45 "
Samedi, 14	3.19 "	3.56 "
Dimanche, 15	4.27 "	4.58 "
Lundi, 16	5.25 "	5.49 "
Mardi, 17	6.12 "	6.33 "
Mercredi, 18	6.53 "	7.11 "
Jeudi, 19	7.28 "	7.46 "
Vendredi, 20	8.03 "	8.20 "
Samedi, 21	8.37 "	8.53 "
Dimanche, 22	9.10 "	9.27 "
Lundi, 23	9.42 "	9.58 "
Mardi, 24	10.16 "	10.36 "
Mercredi, 25	10.55 "	11.16 "
Jeudi, 26	11.38 "	midi
Vendredi, 27	0.01 a. m.	0.26 p. m.
Samedi, 28	0.55 "	1.29 "
Dimanche, 29	2.08 "	2.47 "
Lundi, 30	3.28 "	4.10 "
Mardi, 31	4.48 "	5.19 "

Pour savoir l'heure de la marée haute aux endroits suivants, il faut soustraire les heures suivantes des heures correspondantes à Québec.

De Madame	1 heure 12 minutes
Piliers	1 " 52 "
Traverse	2 " 22 "
Kamouraska	2 " 52 "
Pot à l'eau-de-vie	3 " 52 "
Le Verte	4 " 07 "
Chicoutimi	3 " 30 "

La marée haute au cap à La Roche, 50 milles plus haut que Québec, se fait 3 heures plus tard.

Choses et autres

Gens misérables.—Le comte de Derby retire de ses locataires agricoles plus de \$850,000 par an, en dehors du revenu de ses propriétés à Liverpool. Cette famille indigente possède presque toute la petite ville de Bury. Le revenu total du comte de Derby approche \$1,750,000 par an.

Une autre famille de mendiants, celle du comte de Sefton, se tire assez bien d'affaires en dehors de Liverpool où elle a des propriétés; en outre d'une propriété foncière qui lui rapporte \$215,000 par année, et de rentes territoriales qui s'élèvent à \$350,000, elle reçoit \$1,255,000 pour 270 arpents de terre exigés par la corporation de Liverpool pour un parc public. Une vraie misère quoi.

M. Gladstone, en outre des \$500,000 que son père lui a laissées, a le revenu du loyer de la propriété de Hawarden qui échet à madame Gladstone à la mort du dernier descendant mâle des Glynn. Ajoutons au revenu de cette propriété qui est de \$90,865 l'an, un autre \$10,000 de droits de régale et \$25,000 comme premier ministre, et l'on trouvera que M. Gladstone, en chiffres ronds, \$125,000 par année.

Le comte de Vane se fait \$500,000 par an, en outre de droits de régale sur des mines de charbon qui couvrent 12,000 arpents.

Le comte de FitzWilliam se fait un revenu annuel de \$500,000 avec le charbon, en outre d'un revenu de \$680,000 par année provenant de ses propriétés dans le Yorkshire et en Irlande.

Le marquis de Londonderry grand marchand de charbon de gros et de détail, se fait avec cela et des loyers de propriété un revenu annuel de \$915,000.

Les propriétés possédées par le marquis de Salisbury dans le voisinage de Saint-Martin's lane et du Strand lui donnent, dit-on, \$350,000 l'an. Il retire aussi \$165,000 par année de ses autres propriétés.

Le duc de Devonshire, lui, qui possède 193,315 arpents de terre qui lui rapportent \$865,000 par an, n'acceptera certainement pas le million qui lui a été offert pour son château de Devonshire, et les terrains de Piccadilly.

Dans les mines, le duc d'Hamilton ne réalise pas moins de \$570,000 par an. Ses autres propriétés gonflent ce revenu d'une somme de \$265,000 par année.

Lord Burton, célèbre par la bière de Bass, vaut \$500,000 l'an.

La famille de feu M. Crawshaw, le maître forgeron du pays de Galles, brasse une dizaine de millions de piastres. Quand les affaires allaient bien dans le fer, le comte de Dudley se faisait un revenu net de \$150,000 par année. Les diamants de Dudley valent \$2,500,000.

Le duc de Norfolk, a un revenu de \$1,845,000 par an.

Le revenu annuel du duc de Northumberland est de \$880,000.

Celui de Lord Roseberry s'élève à \$180,000, sans compter les \$10,000,000 que sa dernière femme lui a laissées.

AVIS AUX GENS D'AFFAIRES

Nous sommes en mesure de pouvoir certifier que la

“ REVUE COMMERCIALE ”

DE QUEBEC

a aujourd'hui, dans le seul district de Québec, une

CIRCULATION PLUS GRANDE

que celle de toute autre revue du même genre publiée au Canada.

Nous invitons les annonceurs à prendre note de ce fait, attendu que la valeur d'une annonce dans un journal est en raison proportionnelle de sa circulation.

LA REVUE COMMERCIALE

33, rue Notre Dame

QUÉBEC, VENDREDI, 6 JUILLET 1894.

ABONNEMENT A

"LA REVUE COMMERCIALE"

Par an, en avance.....\$1.50
 Pour 6 mois.....0.75

Pas d'abonnement pour moins de 6 mois.
 Les avis de discontinuation d'abonnement, de même des avis de changement d'adresse, ne valent que s'ils sont adressés directement au bureau du journal, par écrit ou autrement.

L'EXPOSITION PROVINCIALE

Nous ne pouvons certes, garder plus longtemps le silence sur les préliminaires obligés de l'exposition de Québec, c'est-à-dire sur les négociations avec le gouvernement provincial et la corporation de Québec, et le choix de la commission directrice de l'exposition.

Autrefois, nos expositions provinciales, à Québec, étaient organisées par un comité permanent de citoyens nommés par le gouvernement et la corporation.

La corporation municipale et le gouvernement souscrivaient chacun une certaine somme d'argent pour venir en aide au comité. S'il y avait surplus, celui-ci le retournait au gouvernement et à la corporation, dans la proportion de leurs souscriptions respectives; s'il y avait déficit, le gouvernement le comblait.

Celui-ci manifesta, à plusieurs reprises, le désir de se débarrasser de cette responsabilité, et de voir un syndicat constitué légalement, au moyen de lettres-patentes, se charger de tenir les expositions périodiques à Québec, et d'en prendre tous les risques de déficit comme toutes les chances de bénéfices.

Un bon jour, la *Gazette Officielle* nous apprit la formation régulière de ce syndicat. Puis, ce fut tout. La première fois qu'on en entendit parler ensuite, fut cet hiver, quelque temps après le carnaval, alors que les membres du syndicat se mirent en quête d'actionnaires.

La suggestion d'une exposition provinciale à Québec avait remis sur pied les membres de l'association.

Sur les entrefaites, il y eut à l'hôtel-de-ville un assemblée des citoyens, pour aviser aux mesures préliminaires à prendre pour assurer l'exposition à Québec. Un sous-comité fut nommé pour aviser aux demandes à faire, aux voies et moyens à prendre, pour atteindre ce but désirable. Plusieurs obstacles entravèrent les démarches du sous-comité et ce ne fut que près de deux mois après qu'il fut faire rapport

que le gouvernement provincial souscrirait \$15,000 et la corporation de Québec \$10,000 pour l'exposition, soit à un comité permanent de citoyens, soit à une compagnie régulièrement organisée.

Le gouvernement provincial préférait voir l'exposition entre les mains d'une compagnie, pour la raison que nous avons dite plus haut.

La corporation de Québec, elle, voulait savoir d'abord si la compagnie existait et avait une organisation régulière.

Nous ne croyons pas qu'elle fût et qu'elle soit hostile à un syndicat de ce genre; et de fait, nous ne pensons pas que, règle générale, les gens voient d'un œil défavorable le fait qu'une compagnie se chargerait d'organiser périodiquement les expositions à Québec, comme la chose se pratique à Toronto, à Montréal et à Sherbrooke.

Au cours de certaines réunions, il fut affirmé par des actionnaires même de la compagnie qu'ils n'avaient jamais assisté à des réunions d'elle, et qu'on ne leur avait jamais demandé de faire le versement légal de 10% sur leurs actions.

Il y avait certainement là une raison assez sérieuse pour la corporation de Québec de faire montre d'hésitation et de modifier les conditions de sa souscription: elle voulait protéger sa mise gratuite de fonds, voilà tout; personne ne peut certainement lui jeter pour cela le blâme à la tête. Au contraire, l'opinion publique s'est rangée du côté de son Honneur le maire M. Parent qui a pris, dans cette circonstance, la défense des intérêts de la corporation avec une énergie et un tact parfaits, comme s'il se fût agi de ses propres deniers.

La compagnie, que nous croyons sérieuse, a eu un tort, à notre avis: c'est de ne s'être pas mise à la besogne de suite après l'obtention de ces lettres-patentes, et de ne pas s'être présentée, ce printemps, armée et outillée de pied en cap devant les autorités. Elle n'était pas prête, quoiqu'elle en dise, mais est-ce la faute du gouvernement ou de la corporation?

La condition suprême de la corporation de Québec, faite à la compagnie, a été celle-ci: Soit, nous vous souscrirons, a-t-elle stipulée, \$10,000, dont \$5,000 comptant, et le reste, s'il est démontré d'après vos recettes et dépenses, après l'exposition, que vous êtes en face d'un déficit.

La compagnie a cru devoir refuser la condition; c'est son affaire; mais certes, à sa place, nous l'aurions acceptée; car, en réalité, la ville tient à sa disposition \$10,000.

On peut alléguer ceci: mais, puisque vous seriez disposée, vous, la corporation de Québec, à voter \$10,000 tout rond à

un comité permanent, pourquoi ne feriez-vous pas la même faveur à un syndicat régulier?

A notre avis, il y a une différence notable entre un comité permanent et une compagnie d'exposition à fonds social.

Un comité de ce genre n'est pas une association spéculative, et ses membres n'ont aucun intérêt immédiat et personnel dans les recettes de l'exposition.

Il n'a pas non plus de capital particulier à son crédit, excepté peut-être des surplus antérieurs ou la souscription d'un gouvernement et d'une ville. Et lorsque l'exposition est close, s'il y a surplus ou déficit, ce sont les autorités qui héritent de l'un ou de l'autre. Le comité permanent, s'il fait l'exposition cette année, aura une souscription immédiate de \$25,000, et le bénéfice des recettes pour se débrouiller au chapitre des frais.

Une compagnie à fonds social, elle, essaiera de faire une spéculation avec l'exposition, et ce n'est que légitime. La compagnie de Québec aurait, cette année, à son crédit, son capital souscrit et payé, plus les souscriptions réunies du gouvernement et de la corporation, c'est-à-dire \$20,000, ou \$25,000 s'il en est besoin. L'exposition, elle en fera son affaire; en en assumant les risques, il n'est que juste qu'elle en garde les profits. Mais comme ces profits peuvent atteindre certaines proportions, pourquoi donc la ville de Québec se trouverait-elle à donner à la compagnie une souscription qui servirait simplement, non à solder les dépenses, mais à grossir l'avoir de la compagnie. Dans l'état de gêne où se trouve la caisse municipale, nous ne pouvons nous payer le luxe de faire des cadeaux en argent à des entreprises privées; \$5,000, si la compagnie d'exposition n'en avait pas besoin, seraient plus utilement employées à l'amélioration de quelque service d'administration municipale.

Cependant, encore une fois, malgré cela, ces \$5,000 sont toujours à la disposition de la compagnie, s'il est prouvé plus tard qu'elle en a besoin.

Voilà pourquoi nous trouvons étrange le refus de la compagnie, qui insiste sur le versement des \$10,000 comptant; et nous ajouterons qu'il n'est pas un homme d'affaires, tout à fait désintéressé, excepté au point de vue du succès de l'exposition, qui n'ait pas trouvé la proposition de Son Honneur le maire, du comité des finances et du conseil-de-ville, tout à fait raisonnable.

Nous croyons savoir même que plusieurs membres de la compagnie sont de notre avis.

Il y a certainement quelque chose qui ne va pas ou qui manque quelque part.

L'entente est loin d'être parfaite entre les citoyens de Québec. Est-ce que le

vieux ferment nauséabond des coteries politiques mijoterait au-dessous de ces heurts de surface? Nous serions-nous trompé cet hiver lorsque, lors du carnaval, nous avons cru voir: Mort la bête, mort le venin. Nous regretterions de l'apprendre.

Quoi qu'il en puisse être, les choses en sont rendues à ce point: l'assemblée du 21 juin au conseil de ville a décidé, devant le refus de la compagnie d'accepter les conditions de la corporation de Québec, de prier le gouvernement de vouloir bien confier l'organisation de l'exposition à un comité permanent, et reporter sur celui-ci sa complaisance et ses faveurs pécuniaires.

Nous espérons que le gouvernement ne verra qu'un seul objet à atteindre: le succès de l'exposition provinciale à Québec, et qu'il se rendra sans délai à la suggestion de la grande majorité de l'assemblée.

UNE NECESSITE

Chacun a son chez soi: tout modeste qu'il puisse être, il n'en est pas moins un sanctum, un bien-retiro où il s'installe à son aise, loin du bruit extérieur. La famille a le toit paternel; il arrive cependant que les nécessités du pain quotidien, obligent les membres d'une même famille abrités par le même toit, de vivre chaque jour isolés les uns des autres. Cependant il est certaines heures de la journée où tout le monde se trouve réuni à table le matin ou le soir, ou encore à la veillée. Si nous possédons de la famille aux groupes de familles, aux agglomérations de population, nous retrouvons des rassemblements similaires soit sur une place ou dans une salle publique, soit chez un ami commun dans une chambre ou un arrière-boutique, soit dans des institutions désignées sous le nom de clubs. D'instinct l'homme recherche la société de son semblable.

De là est venue, l'idée d'ator, de confort et de luxe à donner à certaines réunions, à certains rassemblements où l'on cause et discute de tout ou de certains intérêts.

Sous les anciens Romains, on avait le forum.

Aujourd'hui on a la salle publique et le club; nous parlons pour les villes et quelques rares villages.

Dans les paroisses de la province de Québec, c'est sur la place publique, le dimanche, que l'on discute les affaires. La causerie en plein air, par un beau temps, n'a pas d'inconvénient, au contraire; mais quand l'aquilon souffle, que la pluie tombe à torrents, qu'il fait une neige aveuglante, la place n'est guère tenable; alors on s'installe où l'on peut dans les maisons d'alentour.

N'est-il jamais venu à l'idée des maires

et conseillers municipaux des districts ruraux que, ici, certaine institution devient nécessaire, et pour les considérations sus mentionnées et pour bien d'autres?

N'est-ce pas que l'idée de la salle publique de village s'impose à l'esprit, au bénéfice de la paroisse, comme le logis pour la famille? La population d'une paroisse est une grande famille dont la plupart des membres vivent isolés la semaine surtout et qui, le dimanche ou encore tout autre jour, pourraient trouver bon, utile, avantageux et bien agréable de se trouver réunis.

Pour nous, nous regardons la salle publique comme une institution nécessaire à tout centre rural. En effet, à part les réunions improvisées, il y a les assemblées régulières convoquées pour des fins paroissiales, pour des intérêts de comté, des questions politiques, pour des conférences agricoles et autres; d'un autre côté il y a des œuvres de bienfaisance à organiser, bazars, loteries, kermesses; mentionnons encore les représentations, les concerts d'amateurs ou d'artistes, organisés exclusivement comme récréation ou comme œuvre de charité.

Toutes ces entreprises demandent la salle publique non luxueuse, mais grande et confortable. Nous irons plus loin et nous affirmerons ici que la salle publique les provoque à l'intérieur comme au dehors de la paroisse. En effet, quand les conférenciers et les artistes savent que dans tel ou tel village il y a une salle publique, ils n'hésitent devant les labeurs toujours assez rudes et remplis d'anxiété d'une organisation quelconque, pour aller y faire connaître le produit de leur travail.

Malheureusement, dans trop grand nombre de paroisses de la province de Québec, la salle publique n'existe pas, si l'on y trouve un endroit de réunions publiques, c'est une misère sous tous les rapports. Alors on n'y va pas ou, quand on y passe une fois on n'y retourne plus et l'on détourne d'y aller, ceux qui auraient l'intention d'y faire une démonstration quelconque.

La salle publique devrait être le grand centre, une sorte d'hôtel-de-ville de village, et il nous semble que les conseils municipaux devraient se faire un devoir de doter leur circonscription administrative d'une pareille maison.

Dans Ontario, dans les provinces maritimes, il n'est pas de petite ville, de petit centre grand comme le creux de la main qui n'ait pas sa salle publique ou son hôtel-de-ville, ou les deux réunis sous un même toit. Pourquoi donc dans la province de Québec, nos principaux villages n'imiteraient-ils pas cet exemple? Ce serait tout à leur avantage. On peut alléguer qu'en certains endroits on ne peut faire cette

dépense; alors que chacun apporte sa pierre comme dans une corvée, et qu'il en fasse cadeau à la municipalité; le procédé est court et n'obère personne.

Nous insistons donc sur non seulement l'utilité, mais la nécessité de la salle publique dans tous les centres de population ayant une certaine importance, et nous prions les maires et conseillers municipaux de prendre sérieusement note de notre recommandation et d'agir sans délai.

LA RÉCOLTE DANS ONTARIO

La température, dans la province voisine, a été, durant avril, de 6 degrés en moyenne plus élevée qu'en avril 1893, et 4.5% plus haute que la moyenne des douze dernières années. Celle de mai a été aussi plus élevée de 1.57% que la moyenne de mai 1893 et 1.2% plus haute que la moyenne des douze dernières années. Proportion de la pluie en avril, 1 pouce contre 2.61 pouces en avril 1893 et 1.60 pouces, moyenne des douze dernières années. En mai, il est tombé 5.72 pouces de pluie contre 3.85 pouces en mai 1893, et 2.77 pouces, moyenne des douze dernières années. Le 28 et le 29 mai, il y a eu de fortes gelées; en certains endroits, il s'est formé de la glace d'un pouce d'épaisseur. Juin a été très favorable à la récolte.

La récolte des fruits promet d'être seulement satisfaisante. La gelée leur a fait dommage, surtout aux vignes du centre-ouest des comtés du lac Huron et de la Georgienne. Les pommes promettent, cependant, un bon rendement; les poires ont bonne apparence; les prunes et les cerises sont en assez bon état. Quant aux fruitages, ils sont en abondance.

La récolte du blé d'automne sera moyenne; si, cependant, le temps se comporte bien, elle a chance de dépasser un peu cette moyenne.

La récolte du blé du printemps sera peu forte dans l'ouest de la province; dans la partie est, elle décline. Les bas-fonds ont beaucoup souffert des pluies et débordements des rivières; sur les hauteurs, le blé s'est bien comporté. La récolte du blé du printemps ne dépassera pas, en somme, les deux tiers de la moyenne ordinaire.

L'orge, du côté du lac Érié, du lac Huron, de la baie Georgienne, du district du centre et du lac Ontario, n'est pas dans une très belle condition. Elle a meilleure mine du côté du Saint-Laurent et du district de l'Ottawa, où, avec un peu de beau temps, elle peut donner un rendement satisfaisant. Dans maint district, elle est en retard. En supposant que le temps lui soit propice, elle atteindra à peine la moyenne des deux dernières années.

On peut en dire autant de l'avoine ; la récolte est plus en retard que d'ordinaire.

On sème de moins en moins le seigle dans Ontario ; mais ce qu'il y en a promet assez bien.

Dans le sud ouest, on a planté beaucoup de blé d'inde avant les fortes pluies ; il a fallu, après cela, en replanter la majeure partie. Le temps froid a retardé beaucoup la croissance de cette graminée. La quantité de blé d'inde récoltée cette année dans Ontario sera au dessous de la moyenne.

Les deux tiers de la culture du sarrasin dans Ontario, se font sur le lac du même nom, sur le Saint-Laurent et dans le district d'Ottawa. On en avait bien peu semé avant les pluies torrentielles qu'il a fait. L'étendue semée en sarrasin, cette année, est considérable.

Les fèves, surtout les fèves de jardin, plantées à bonne heure, ont été tuées par les gelées. Mais en général elles ont été plantées tard ; ce fait avec les gelées vont en diminuer notablement le rendement.

Le mil a souffert des intempéries de la saison ; de toutes parts, on s'accorde à dire que la récolte de miel va être petite cette année ; les vieilles prairies sont chenuës et en retard ; les nouvelles ont quelque peu meilleure apparence. La récolte sera à peu près les deux tiers de celle de 1893. Dans quelques parties de la province la récolte est en retard d'un mois.

Le trèfle a encore plus souffert que le miel ; les cultivateurs s'en plaignent partout ; le trèfle alsic, en pleine floraison dans le moment, promet assez bien. La récolte sera en général au dessous de la moyenne.

Les patates hâtives ont été fort endommagées par les gelées ; il en a pourri de grandes quantités sur champ. Les patates tardives viennent bien. La punaise à patate n'est pas plus envahissante que d'ordinaire. Quant aux autres légumes la saison n'est pas assez avancée pour que l'on puisse en dire quoique ce soit.

Quant à la production du miel, les rapports varient ; les pertes durant l'hiver n'ont pas dépassé la moyenne pour les ruches laissées dehors ; mais la mortalité paraît avoir été plus considérable parmi les abeilles hivernées à l'intérieur de bâtiments. Le beau temps qu'il a fait fin de mars et commencement d'avril a permis aux abeilles de sortir ; mais un brusque retour de la température froide et humide leur a été fort préjudiciable.

Sept sur huit correspondants disent qu'il n'y a pas de chômage dans la province ; la moyenne des gages des garçons de ferme et, meuniers par mois est de \$16.48 contre \$17.17 l'an dernier avec pension. Sans pension, la moyenne des gages mensuels est de \$24.48 ou 22cts en

bas de la moyenne de l'an dernier. Les engagés à la journée avec pension gagnent 83cts ou 5cts de moins qu'en 1894 ; les engagés à la journée, sans pension, reçoivent \$1.11 ou 6cts de moins qu'en 1893. Les servantes de ferme sont toujours très rares ; il y a là un problème à résoudre pour la campagne comme pour les villes.

CHRONIQUE AGRICOLE

Les arbres fruitiers.—Une des grandes causes d'insuccès dans la culture des arbres fruitiers, et même un défaut capital en arboriculture, c'est de planter toutes espèces d'arbres fruitiers, tels que pommiers, pruniers, cerisiers, dans les premiers terrains vens, quelle que soit leur composition chimique, leur profondeur et leur topographie.

Il est démontré par l'expérience que les fruits à pépins ne se plaisent pas en certains sols et pays où, par contre, les fruits à noyaux réussissent admirablement.

Les pommes veulent être cultivées séparément.

Il faut également séparer les cerisiers des pruniers.

Les arbres de même espèce ne prospèrent pas également dans tout terrain.

Souvent, un cultivateur consacre à un verger la plus mauvaise partie de son terrain, qu'il laisse à l'abandon, et vasy comme tu pourras. C'est là une grave erreur.

Les arbres fruitiers sont comme toutes autres productions du sol ; dans un terrain ingrat, ils viennent mal et dégénèrent vite, même avec une culture soignée.

Naturellement, le cultivateur sans expérience se décourage et déserte un verger qui, traité comme il devrait l'être, pourrait le récompenser amplement de ses labours.

Souvent, les troncs des arbres fruitiers présentent des crevasses et des fissures causées tantôt par un froid excessif, d'autres fois par une sécheresse prolongée. C'est alors qu'il faut copieusement arroser les arbres ; ce qui rend à la sève plus d'activité, la fait circuler plus librement et plus abondamment dans les fibres, rend celle-ci et l'écorce plus souples et les empêche de se fendiller.

Pour que les fruits croissent avec rapidité, il faut que les branches des arbres soient débarassées des mousses, de kermès, enfin de tout ce qui peut nuire à la circulation de la sève, priver les arbres d'air et de chaleur. Ces mousses et lichens doivent disparaître dès qu'ils paraissent ; on peut les enlever avec la main ou au moyen d'un couteau qu'il faut alors utiliser avec grande précaution à la surface de l'écorce.

La terre tassée et durcie sur les racines doit être ameublie, mais toujours avec précaution jusqu'à une certaine profondeur. Avec toutes ces précautions et cette vigilance, on peut être sûr d'arriver aux résultats les plus satisfaisants.

Au temps de la floraison des arbres fruitiers, on conseille de diminuer le nombre de fleurs, de façon à ce que les arbres ne soient pas trop surchargés de fruits. A part de cela, il faut pratiquer l'effeuillage ; l'opération est importante.

Il faut retrancher une partie des feuilles de l'arbre afin d'activer la maturité du fruit et lui permettre d'acquies de la couleur. Ce sont les feuilles qui donnent de l'ombre aux fruits qu'il faut faire disparaître. Cette opération doit être pratiquée au moins deux fois ; la première fois, on enlève une partie des feuilles situées dans le contour du fruit, en laissant celles qui se trouvent devant lui et le protègent contre les rayons directs du soleil. Quand le fruit est entièrement développé, il faut alors le mettre à l'air et à la lumière par un deuxième effeuillage partiel. Si la chose est nécessaire. Ne pas faire cependant l'effeuillage trop tôt, car autrement les fruits cesseraient de grossir, se durcieraient et tomberaient de l'arbre.

Le fromage.—La fabrication du fromage en Australie se fait presque sans interruption pendant tout le cours d'une année. C'est ainsi que le 11 décembre dernier, dans une fromagerie où l'on ne recevait le lait de 91 vaches, on a pu fabriquer 228 livres de fromage de qualité supérieure. La pesanteur de chaque meule de fromage livré au commerce varie de 20 à 100 livres.

Beurreries.—Dans la province du Nouveau-Brunswick, comme dans celle de Québec, on fait des efforts considérables pour arriver à la fabrication d'un beurre et d'un fromage de première qualité, et, par ce moyen, de conserver la clientèle européenne. Le gouvernement fédéral vient de décider de faire voyager une beurrerie dans les campagnes du Nouveau-Brunswick. Cette beurrerie fonctionnera une journée par paroisse, et deux séances d'instruction seront données aux cultivateurs par M. James W. Robertson, surintendant de l'industrie laitière au Canada. On y montrera comment faire les épreuves des échantillons du lait apporté par les cultivateurs ; la crème sera préparée pour la baratte ; puis, en confectionnant le beurre, on donnera des renseignements sur les différentes manipulations de la crème et sur le barattage du beurre.

Les cultivateurs seront tous prévenus à l'avance des jours où les leçons seront données. C'est là précisément le mode d'enseignement qui a été suivi depuis plusieurs années au Danemark et en Australie, avec le plus grand succès, puisque le beurre danois, entre autres, fait prime sur tous les marchés.

Le foin et les céréales.—On recommande particulièrement aux cultivateurs de ne pas oublier de couper le foin et le grain avant que leur maturité soit complète. L'un et l'autre y gagnent notablement en qualité.

Dans le cas du grain, le moment de le couper est lorsqu'il a acquis assez de consistance pour que l'ongle s'y imprime sans le creuser, et lorsque la paille commence à jaunir. On évite de cette façon l'égrainage des grains ; la paille est plus substantielle et saine pour l'alimentation des bestiaux. L'expérience a démontré que le blé récolté avant sa complète maturité est plus pesant et fournit plus de pain. Mais il est certaines mesures à prendre pour empêcher le grain prématurément coupé de germer ou se détériorer. Il faut abandonner le javelant et mettre immédiatement le grain coupé en moyettes ; sous cette forme, la maturité des grains coupés verts s'achève parfaitement et

peut braver même plusieurs jours de mauvais temps.

Les moyettes peuvent être formées de quatre gerbes dont trois posées debout, inclinées les unes contre les autres et en faisceaux ; la quatrième gerbe, dont il faut desserrer le lien en la faisant descendre vers la base, doit être ouverte en forme d'entonnoir et posée les épis en bas, sur le sommet du faisceau formé par les trois autres gerbes. Au moyen d'un lien solide de paille on rattache ensemble la moyette qui, en cet état, peut supporter le vent et la pluie ; celle-ci glisse sur la gerbe ouverte et ne mouille pas les gerbes qui sont debout. L'air pénètre facilement à l'intérieur, dessèche la paille et prévient l'échauffement du grain. L'avoine peut, comme le blé, être traitée de même façon. Les grains destinés à la semence font exception à cette règle ; il faut les laisser sur pied jusqu'à ce qu'ils soient mûrs.

Saison des plantes fourragères.— Quand la paille, le foin ou le regain sont de pauvre qualité, on qu'ils n'ont pu être rentrés que mouillés ou souillés par la pluie, alors on repand du sel à la poignée par chaque couche de paille ou de foin dans la proportion d'une demi livre par quintal de fourrage. La dernière couche exige une plus forte proportion de sel. Ce procédé non seulement protège les plantes fourragères contre une fermentation putride, mais les améliore, les rend saines pour les bestiaux. Quant aux plantes fourragères souillées par la pluie, il faut les battre et les secouer soigneusement, puis les arroser avec une solution d'acide hydrochlorique préparée dans la proportion d'une livre d'acide pour dix livres d'eau. On peut traiter de même manière les pommes de terre et les carottes qui ne sont pas encore pourries. Après les avoir coupées en petits morceaux on les mêle à la paille hachée, puis on arrose le tout avec la même solution, préparée dans la proportion d'une demi livre d'acide hydrochlorique pour chaque minot de pommes de terre ou autres légumes.

Bons grains de semences.— On peut obtenir des échantillons supérieurs de grains de toute variété, sur le principe d'accroissement, en choisissant les épis les plus gros et les plus pleins et en continuant de les semer. La blé et l'orge seraient susceptibles de s'améliorer par ce moyen. De ces grains liés en petites gerbes ou javelles, le cultivateur pourrait ôter les épis les moins bons, avant de les battre et en faire sortir les grains, sans chercher en avoir plus que ceux qui s'en détachent sans effort.

Extraits de la *Gazette des Campagnes*.

AVIS AUX MARINS

Changements dans les signaux d'alarme du fleuve et du golfe Saint-Laurent

On a substitué aux coups de canon tirés toutes les demi-heures, des cartouches de fulminate de coton, que l'on fait partir toutes les vingt minutes, aux stations d'éclairage suivantes du fleuve et du golfe Saint Laurent :

Cap Gaspé,	No. 509 de la liste des	Phares
Rocher aux Oiseaux,	No. 538	" "
Heath Point,	No. 545	" "
Pointe-ouest Anticosti	No. 548	" "
Pointe des Monts	No. 561	" "
Pointe-aux-Pères	No. 571	" "
Île Verte	No. 575	" "

Le nouveau signal consiste en une cartouche à poudre qui fait explosion du sommet d'une chèvre érigée sur le toit de la chambre du canon ou tout au ras de l'endroit où l'on faisait partir le canon autrefois.

Les explosions seront plus puissantes et plus précises que celles de pièces d'ordonnance.

Jusqu'à épuisement de la provision de poudre aux diverses stations, on utilisera encore les canons lorsque l'état de l'atmosphère favorisera parfaitement la transmission du son, mais alors les intervalles entre les coups seront dorénavant de vingt minutes au lieu de trente minutes.

Porte-voix de brume à la Pointe-à-la-Batterie.— On a autorisé l'usage d'un porte-voix portatif pour les temps de brume au phare de la Pointe à la Batterie, Lunenburg, sur la côte de la Nouvelle-Ecosse du côté de l'Atlantique ; latitude nord 44 21' 45" ; longitude-ouest, 64° 17' 35".

Le porte-voix se fera entendre en temps de brume, en réponse aux signaux donnés par les navires.

Cet avis amende la liste des phares et signaux de brume No. 175.

CHAMBRE DE COMMERCE DE QUÉBEC

Le Conseil de la chambre a, en mardi dernier son assemblée hebdomadaire ordinaire. Étaient présents à cette assemblée : MM. E. B. Garneau, président ; F. X. Berlinguet, R. R. Dobell, E. Dupré, R. Turner, V. Chateaubert et J. E. Martineau.

Le secrétaire a déposé sur le bureau de la chambre, le rapport annuel de l'Association Commerciale de la ville de Porto, en Portugal, pour 1893.

Il a été résolu d'écrire de nouveau à l'honorable M. Mackenzie Bowell, ministre du commerce, pour savoir quand les délégués à la conférence coloniale à Ottawa se trouveront à Québec dans leur tournée de par les principales villes du Canada.

Le conseil a reçu de la Chambre de Commerce canadienne française de Montréal une lettre le priant de vouloir bien appuyer le projet d'établissement d'un musée commercial à Montréal. Il a été décidé d'écrire à la Chambre que le Conseil approuve hautement le projet qui, à son avis, devrait provoquer des entreprises similaires dans tous les grands centres de la Confédération.

Le conseil s'est occupé de la prochaine exposition provinciale à Québec, et a décidé de recommander au gouvernement de Québec de nommer le plus tôt possible un comité permanent, afin que l'exposition soit organisée sans retard, et qu'elle soit couronnée de succès.

JUGEMENTS RENDUS

COUR SUPÉRIEURE

Juge Routhier

No. 985. — Ernest William Benson de la cité de Québec, marchand de bois, demandeur ; contre Philippe Vallière, de la cité de Québec, cénier, marchand, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feu Alfred J. Turcot, défendeur. Action maintenue pour annulation de bail et renvoyée pour les dommages réclamés. Bail annulé.

No. 753. — Archange Racine, Roch Terreau et Louis Terreau, tous trois de Québec, fondateurs, demandeurs ; contre Joseph Benjamin Rousseau, de Québec, défendeur. Action maintenue avec dépens.

Nos. 1031 et 1033. — Eutrope Grenier, inspecteur de poisson, de qualité, de Québec, demandeur, contre Jeffrey Ros, de Québec, défendeur. Actions renvoyées avec dépens.

No. 1583. — Joseph Shehyn, de Québec, marchand de gros, demandeur ; contre Joseph Simard, du village d'Hébertville, marchand, défendeur. Jugement en faveur du demandeur.

No. 1377. — Louis Myrand, de Québec, maître de pension, demandeur ; contre Jane Née Lemesurier, épouse séparée de biens de Alexander James Learmonth, de la cité de Québec, défenderesse. Action maintenue avec dépens.

NOTES SPECIALES

BONNE AUBAINE

C'est à peine croyable, mais cependant tel est le cas. Les Québécois peuvent avoir un pantalon de tweed pour \$3.50 seulement, fait sur commande et dans le style américain qui se rapproche beaucoup de l'élégante coupe française.

Pour cela, ils n'ont qu'à se présenter chez M. John Sauviat, fils, 44, rue du Palais.

C'est le comble de l'économie ; car d'ordinaire un pantalon coûte de \$4.00 à \$5.00, et encore à \$4.00, l'étoffe laisse-t-elle tant soit peu à désirer.

Outre cela, M. Sauviat se charge de remettre à neuf des habits de toutes sortes qui ont eu beaucoup de service, et qui, au sortir de ses mains, peuvent permettre à leurs propriétaires d'en faire longtemps encore leurs beaux dimanches.

Voir l'annonce de M. Sauviat dans la *Revue*.

A noter l'annonce de MM. Desrosiers et Plamondon ; peintres-décorateurs, dont l'atelier se trouve au No. 317, rue St-Paul.

MM. Desrosiers et Plamondon sont d'habiles ouvriers qui mettent leur expérience et leur savoir faire au service du public. Connaissant parfaitement toutes les branches de leur métier dans la peinture, la décoration, la tapisserie, la peinture d'enseignes, ils se sont fait toutefois une spécialité de l'imitation des bois riers en chêne, en cerisier, en érable, etc. ; ils peuvent reproduire avec la plus grande perfection le grain de tout bois avec ses nuances les plus délicates. C'est à dire que

PRIX COURANTS EN GROS. JEUDI 5 JUILLET 1894.

Chausures		Prix en gros		Prix en gros		Prix en gros	
	Hommes.	Garçons.	Enfants.				
Brogans.....	\$0 75 à 1 00	\$0 50 à 0 80	\$0 65 à 0 70	Ext bois Campéne assé	0 14 à 0 14 1/2	" grand "	0 08 00 0 00
Cobourgs.....	0 90 1 10	0 80 0 95	0 70 0 75	Ficelles 3 fils, 30 pds....	0 45 0 00	Marinades Morton, doz.	0 00 2 40
Split Balmorals.....	0 85 1 10	0 80 1 05	0 70 0 75	" " 48 "	0 60 0 00	" Cross & Blackw, doz.	0 00 3 25
Kip.....	1 15 1 40	0 90 1 15	0 80 0 95	" " 60 "	0 85 0 00	Montarde Keus et C ^o , lb.	0 42 0 43
Buff.....	1 20 1 50	1 00 1 40	0 90 0 00	" " 72 "	1 00 0 00	" "	0 38 0 39
Veau.....	1 35 3 85	0 00 0 00	0 00 0 00	" " 100 "	1 40 0 00	" "	0 37 0 38
Buff Congress.....	1 25 1 70	0 00 0 00	0 00 0 00	" 6 fils 40 pds....	1 00 0 00	" tins, 4 lbs.	0 75 0 80
Veau.....	2 10 3 40	0 00 0 00	0 00 0 00	" " 60 "	1 40 0 00	Morne désoyée, lb.	0 06 0 06 1/2
Split boots.....	1 40 2 15	1 25 1 60	0 00 0 00	" " 72 "	1 60 0 00	Mechs à Impé No 1, 3, 3 1/2, lb.	10 15 20
Kip.....	2 00 2 90	1 60 1 90	1 25 1 50	" " 100 "	2 10 0 00	" non blancs, lb.	0 00 0 00
Veau.....	2 75 3 50	0 00 0 00	0 00 0 00	Gomme arabique, lb.	0 00 0 30	Noix, pistaches rôties, lb.	0 08 0 09
Bottes en feutre, Ren.....	1 50 2 00	0 00 0 00	0 00 0 00	Gingembre.....	0 20 0 25	" pecans, lb.	0 00 0 10
Wigwams.....	0 75 0 90	0 00 0 00	0 00 0 00	Graisse tins.....	0 00 0 04	" chatagnes, lb.	0 09 0 10
				" " 5 lbs.	0 00 0 08 1/2	Noix, Brésil, lb.	0 00 0 10
				" " 10 lbs.	0 00 0 08	" "	0 11 0 12
				" à roues imp 3 doz.	0 00 1 60	Noix, Grenobles, lb.	0 11 0 12 1/2
				" Diamond, doz.	0 00 0 75	Pruneaux.....	0 00 0 07
				" Fraser, doz.	0 00 1 00	" Chandelé Parafine, lb.	0 12 0 13
				Graine de lin.....	0 00 0 05 1/2	Pipes.....	0 00 0 90
				" " 3 lbs.	0 00 0 08 1/2	Pois fends, qrt. de 100 lbs.	3 75 0 00
				" " 5 lbs.	0 00 0 08 1/2	" tins petits impréts.	0 10 0 15
				" à roues imp 3 doz.	0 00 1 60	" tins tins, lb.	0 15 0 17
				" Diamond, doz.	0 00 0 75	" tins extra fins, lb.	0 17 0 19
				" Fraser, doz.	0 00 1 00	" Canada, doz.	0 01 0 10
				Graine de lin.....	0 00 0 05 1/2	Resine G... par 100 lb.	0 00 0 00
				" " 3 lbs.	0 00 0 08 1/2	Riz A.....	0 00 3 85
				" " 5 lbs.	0 00 0 08 1/2	Riz B.....	0 00 3 60
				" à roues imp 3 doz.	0 00 1 60	Riz C.....	0 00 3 55
				" Diamond, doz.	0 00 0 75	" English style, lb.	0 00 3 40
				" Fraser, doz.	0 00 1 00	" Pearl " Sagou, lb.	0 04 1/2 0 05
				Graine de lin.....	0 00 0 05 1/2	Riz Patna.....	0 00 0 05
				" " 3 lbs.	0 00 0 08 1/2	Sardines 1/2 canard, boîte	0 00 0 45
				" " 5 lbs.	0 00 0 08 1/2	" 1/2 frs., boîte	0 07 1/2 12 1/2
				" à roues imp 3 doz.	0 00 1 60	" 1/4 frs., boîte	0 12 1/2 0 15
				" Diamond, doz.	0 00 0 75	" smelt, tins, lb.	0 04 0 04 1/2
				" Fraser, doz.	0 00 1 00	Sagou.....	0 00 0 05 0 06
				Graine de lin.....	0 00 0 05 1/2	Saux 2 cerelles, doz.	1 60 1 70
				" " 3 lbs.	0 00 0 08 1/2	Sax de Marsaille, lb.	0 08 0 10
				" " 5 lbs.	0 00 0 08 1/2	Soda à laver, par 100 lbs.	0 90 1 00
				" à roues imp 3 doz.	0 00 1 60	" à pâte, par 112 lbs	2 40 2 50
				" Diamond, doz.	0 00 0 75	Souffre poudré, lb.	0 08 0 04
				" Fraser, doz.	0 00 1 00	" bâtons, lb.	0 08 0 04
				Graine de lin.....	0 00 0 05 1/2		
				" " 3 lbs.	0 00 0 08 1/2		
				" " 5 lbs.	0 00 0 08 1/2		
				" à roues imp 3 doz.	0 00 1 60		
				" Diamond, doz.	0 00 0 75		
				" Fraser, doz.	0 00 1 00		

dans cette spécialité, ils arrivent jusqu'à l'art. Ils exécutent d'admirables panneaux dans le genre.

Encore une fois nous prions le lecteur de prendre note de leur annonce et de leur adresse

LE MONDE SAVANT

Écriture des fous — La manie des néologismes — Les pensées d'une folle.

Les fous ne sont pas " ce qu'un vain peuple pense". L'idée que s'en font les profanes s'inspire uniquement des conventions théâtrales ou picturales. Allez au Salon ou à l'Ambigu et le fou vous apparaîtra sous l'aspect d'un être étrange, aux vêtements débraillés, la chemise entr'ouverte, les cheveux épars, roulant des yeux en boule de loto et remuant les bras et les jambes comme un polichinelle en colère. Sans doute, la manie aiguë peut offrir ce spectacle; mais les fous dramatiques sont l'exception. Les aliénés ordinaires ne diffèrent en rien de la personne la mieux équilibrée. Nous vivons entourés de fous dont nous ne soupçonnons pas le détraquement; il y en a partout autour de nous, jusque sur les trônes d'Europe. Ils vaquent tranquillement à leurs affaires jusqu'au jour où, l'idée délirante ayant fait son chemin, ils se jettent brusquement à l'eau, lancent leur femme par la fenêtre ou tirent des coups de revolver sur un passant inoffensif.

Au reste, nous avons tous en nous " un fou qui sommeille". Dans nos cer-

veaux de névrosés, d'agités, de dégénérés, on trouve toujours, en cherchant bien, le petit " grain " qui, à un moment donné, pourrait détraquer tous les rouages de la machine intellectuelle.

Ainsi, ne vous est-il pas arrivé de chercher avec impatience un mot, un nom propre; vous l'avez au bout de la langue, et cependant il ne vient pas; plus vous cherchez, moins vous trouvez. Agacé, vous essayez d'y renoncer; impossible; le besoin de trouver ce mot qui vous fuit et qui vous importe peu d'ailleurs, vous tient et ne vous lâche pas. Il faut une véritable lutte pour vous débarrasser de cette obsession et penser à autre chose.

Eh bien! amplifiez, exagérez un peu cette obsession et vous aurez une des formes de la folie avec conscience qu'on nomme l'*onomatopée* ou manie du mode. La recherche devient angoissante et provoque une véritable crise nerveuse, qui ne prend fin que le mot trouvé. Les sujets atteints de cette manie ont une telle crainte de ces crises que, pour en éviter le retour, ils ont toujours sur eux un dictionnaire ou une foule de petits cahiers sur lesquels ils notent sans cesse tous les mots qui se présentent à leur esprit pour les avoir sous la main au moment critique.

On pourrait multiplier ces exemples. Bien des manies qui paraissent innocentes de prime abord sont en réalité pour les aliénés des marques certains d'un commencement de déséquilibre cérébrale. On les retrouve en tout cas très aggravées chez les maniaques et des aliénés indiscutables.

Ainsi déiez-vous des gens qui en écrivant abusent des majuscules, des lettres

italiques, des traits soulignant les mots. C'est un des caractères les plus frappants de l'écriture de ces fous qu'on nomme les *graphomanes*.

L'accumulation des adjectifs, des épithètes, les pléonasmes et surtout l'abus des néologismes sont aussi de très mauvaises notes cérébrales. Il y a toute une école littéraire qui a fait, pour ainsi dire, sa raison d'être de néologisme et de l'adjectif à outrance. Il n'est pas toujours facile de comprendre les écrits de cette école sans l'aide d'un dictionnaire grec ou latin. Je ne veux pas chercher ici à quelle forme de détraquement mental correspond ce style nouveau. Mais je doute que la richesse néologique de ces formateurs et déformateurs de mots puisse atteindre jamais celle de certains aliénés chroniques.

Ainsi l'un se dira " foudroyantissimeur " ; l'autre parlera de gestes " exavalatitiques ". Celui-ci p ébouandra qui est emplâtré, empestiféré, emboucané par le fondement. Celui-là subira les tortures d'un forçat *épinodorsalier* qui lui *déséchine* le dos.

Une autre écriera : " Les impressionnés d'après déjeuner m'ont décapuchonnée d'une partie de mes os, de crâne, de face, puis m'ont encolochée... La tranchièreuse des têtes a passé trois heures à me tranchier avec un coupe-tranches qui n'a beaucoup fait souffrir... La caranteuse de monde est toujours lambeauteuse acharnée et dénuéuse déplorable et féroce... "

Les écrits dont les aliénés sont si prodigieux en général offrent à cet égard des enseignements très curieux. Un des

médecins de la Salpêtrière, le docteur I. Séglas, vient de publier dans la bibliothèque médicale Charcot Debove, — collection éditée avec un luxe auquel les médecins ne sont guère habitués, — un livre sur les *Troubles du langage sur les aliénés*, où nous trouvons de nombreux documents sur cette question de l'écriture de fous.

Au point de vue graphique proprement dit, ce que j'ai dit tout à l'heure des mots soulignés, en italiques, des majuscules, est le trait le plus caractéristique. Pour le reste, l'écriture peut ne différer en rien de la "copie" la plus raisonnable.

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que ces écrits manquent toujours de sens. Ils sont souvent, au contraire, parfaitement logiques, et il peut être très difficile d'établir dans un écrit d'aliéné la part de vérité et de la distinction du mensonge, de l'illusion, de l'hallucination.

Si l'on songe que ceux qu'on nomme les "persécutés raisonnables" ont au plus haut degré la manie d'écrire, qu'ils ne cessent d'adresser aux autorités, aux personnes dont ils croient avoir à se plaindre, aux journaux, des lettres de réclamations, de menaces, d'injures, des demandes de dommages intérêts, on comprendra facilement à quelles complications de pareilles lettres écrites avec toutes les apparences du bon sens et de la vérité peuvent donner naissance.

Parfois cependant la réclamation est tellement étrange qu'elle suffit pour faire apprécier l'état d'esprit de l'auteur. M. Séglas cite le cas d'un de ses malades qui écrivait à différentes personnes des lettres pour réclamer sa luette, ses amygdales et un bout d'intestin que ses ennemis lui avaient enlevé.

Les compositions de longue haleine ne sont pas une rareté. La forme la plus commune est l'autobiographie; un aliéné a décrit ainsi en trois volumes les moindres particularités de son délire. Ceci est à rapprocher de la manie qu'on trouve beaucoup d'assassins plus ou moins lettrés d'écrire leurs mémoires, le journal de leur vie, l'histoire de leur crime.

D'autres tiennent note au jour le jour de leurs impressions, écrivent des pensées, des maximes. En voici quelques-unes, œuvre d'une malade de M. Séglas, délirante mystique.

"La vie n'est elle qu'une mine d'or dont chacun extrait selon son courage ou sa sagesse ?

"Quel dommage que la terre tourne toujours et si vite qu'on ne la voie jamais reprendre haleine !

"Il est des monstruosité, celle du martyre, dont je ne crois pas que nul dans mon entourage ait brigué les avantages."

Ce n'est pas du Vauvanargues; mais enfin ce n'est pas au-dessous de la moyenne du genre.

Enfin, les fous ne sont pas ennemis d'une douce gaieté et ne négligent pas le coq à l'âne et le calembour. Je citerai pour preuve la charade suivante due à une aliénée persécutée :

"L'emploi de la lettre / dans les substantifs propres "Laurent et Paul" et dans les substantifs communs "fille et femme" :

"Saint-Laurent l'a par devant, Saint-Paul l'a par derrière, les filles l'ont au milieu et, quand elles sont femmes, elles ne l'ont plus".

HÉCATOMBES HUMAINES

En même temps que, multipliant leurs armements, toutes les nations européennes protestent de leurs tendances pacifiques, un Russe, public, dans la *Biblioteka Warsawska*, la terrifiante statistique des vies humaines fauchées dans des combats précédents; il établit en outre, le bilan des combattants qui resteraient sur le champ de bataille, au cas où une conflagration éclaterait :

L'armée allemande, pendant la guerre de 1870, a perdu, en sept mois, le 3 o/o de son effectif, puisqu'à la fin des opérations il ne lui restait que 829,000 hommes, alors qu'elle en comptait 1 million 113,000 au début de la campagne.

A Metz, en quatre-vingt-quinze jours, — du 26 juillet au 29 octobre — les pertes que nous avons subies se sont élevées dans la proportion du 3,8 du total de nos troupes. De leur côté, les Allemands ont perdu le 40 o/o des leurs.

De 1877 à 1878, pendant la guerre russo-turque, l'armée du Danube a perdu, dans l'espace de huit jours, 154,000 hommes sur les 592,000 dont elle était composée, soit le 25 o/o de l'effectif.

Et qu'est cela relativement à certaines batailles du premier Empire ! La bataille d'Austerlitz, par exemple, coûta 96 o/o à l'armée. A la bataille de Leipzig, en deux heures, le corps d'York fut réduit du 25 o/o.

La proportion au cours des récentes guerres est plus grande encore, si l'on considère les pertes subies par les bataillons pris à part.

A Saint-Privat, la garde a perdu 76 o/o; à Plewna, les Russes ont perdu, le 8 juillet, 36 o/o; le 18, 21 o/o et le 30, 20 o/o, soit au total, 77 o/o. D'après le général Kourapatkine, le nombre des morts, pour les officiers, est de 50 o/o pendant cette dernière journée.

C'est le fusil qui, dans ces massacres, est le principal facteur de mort.

Lors du conflit austro-prussien, en 1866, l'artillerie ne fit, du côté des Autrichiens que le 5 o/o des victimes, l'arme blanche, 7 o/o et les fusils, 88 o/o; du côté des Prussiens, 16 o/o furent tués par les canons, 5 o/o par l'arme blanche et 79 o/o par les fusils. Au combat de Gravelotte (1870), les chassepots tuèrent pour le 95,5 o/o dans les pertes infligées aux Allemands et les canons pour 2,7 o/o seulement. A Plewna, dans l'attaque d'une forteresse dont le canon était pourtant le principal moyen de défense, les fusils ont tué 94 o/o; le canon 3,5 o/o et l'arme blanche 1 o/o. D'ailleurs, la proportion des tués et blessés augmente avec le perfectionnement des armes et on en conclut que les fusils perfectionnés doivent faire deux fois plus de victimes que leurs devanciers; il prend texte de la dernière guerre du Chili pendant laquelle l'armée constitutionnelle se servait de fusils système Mannlicher.

Or, sur les 9,925 combattants 3,446 avaient été munis de la nouvelle arme. L'examen des cadavres et des blessés a démontré que sur 100 victimes 56 o/o ont été atteintes par les fusils Mannlicher, quoique leur nombre ne fût que de 1/3 dans le total de ceux mis en mouvement.

Mais c'est bien autre chose pour l'artillerie. Jadis, étant donné son tir à faible

portée, son rôle était plus limité et le nombre des projectiles moindre. A Montebello, en 1859, la moyenne fut de 9 projectiles sur 50 canons; à Solferino elle atteignit les projectiles pour 368 canons. En 1870, à Gravelotte, la moyenne monta jusqu'à 59 projectiles pour 654 canons et elle fut de 57 projectiles à Sedan ou nos avions 582 canons.

Actuellement, notre artillerie perfectionnée, avec son tir rapide à grande distance ferait quinze fois plus de ravages que par le passé. Espérons fermement qu'on n'en fera pas l'expérience de sitôt.

LA FEMME AU JAPON

Le *Correspondant* a publié dernièrement une étude très attachante sur la femme au Japon. Il ne s'agit nullement, en ces pages, des "mesdames Chrysanthème". On nous montre, on nous explique la mère de famille si difficile à connaître, par suite de son genre d'existence qui la dérobe aux observations les plus superficielles, ou bien sur laquelle nous nous méprenons entièrement, lorsque par hasard un côté de ses meurs transparait.

En effet, pour se rendre compte d'apparences anomales, il faut nécessairement changer d'optique, se placer au point d'où les Japonais voient les choses, et l'on comprend alors qu'au Japon et en Occident il y a, pour une même action, deux mobiles différents qui en modifient complètement la signification.

Ainsi, le voyageur qui pénètre avant dans l'intérieur du Japon est invariablement surpris et même choqué par le manque de décence qu'il croit découvrir chez les femmes de ce pays.

Dans les villes et les villages, la devanture des maisons est ouverte au rez-de-chaussée et permet d'assister du dehors à la plupart des détails de la vie intime et de la toilette.

Les maisons de bains ouvrent leurs piscines à tous sans distinction, et aux baigneurs de mer, "aux eaux", on ignore absolument tout scrupule de retenue. Comment ces faits s'expliquent-ils ?

Dans l'esprit des Japonais, rien n'est inconvenant lorsqu'il s'agit de santé, d'hygiène, de propreté ou de commodité pour accomplir une tâche utile, un travail nécessaire. En revanche, la moindre exhibition de la personne "pour se montrer" est le comble de l'immodestie. La Japonaise qui, le matin, a pris son bain en public, n'oserait jamais, le soir, porter les toilettes des femmes d'Occident, au corsage largement écharné. Elle condamne même "la robe qui va bien et moule le corps".

Autre surprise qui attend le voyageur : cet ensemble d'attentions, de prévenances de l'homme envers la femme, que nous nommons galanterie, il ne se rencontre pas au Japon. Le mari ne marche jamais avec sa femme dans la rue, et cela simplement parce qu'il est inconvenant de faire montre en public du lien conjugal. Cela implique l'aveu d'un sentiment personnel, c'est-à-dire égoïste; cela équivaut à un aveu public de faiblesse morale.

Le charme suprême de notre société, c'est la femme; chez eux, la famille est fondée non pas sur l'amour de la jeune fille qui devient l'épouse, mais sur le de-

PRIX COURANTS EN GROS — JEUDI, 5 JUILLET 1894.

Prix en gros		Prix en gros		Prix en gros	
Tapioca perlé.....	10 00 00	Pois, Mar., 2 lb tins.....	0 90 0 95	Mouton épais... par lb.	0 00 0 45
Tapioca Flake.....	10 06 0 00	Bœuf, 1 lb.....	1 45 0 00	Brush kid.....	0 10 0 14
Tabac rose.....	0 32 0 34	" 2 lbs.....	2 50 0 00	Russel pesant.....	0 30 0 30
Vinaigres cruches, fran- çais.....	1 90 2 00	" 14 lbs.....	17 50 0 00	" No 2.....	0 20 0 30
" Canada.....	2 20 0 00	Langues de bœuf lb dz 4	0 00 0 00	" à sellerie..... doz 8	0 00 0 00
" Bordeaux.....	2 10 0 50	" 2 lbs.....	7 25 0 00	Imit, veau fr.....	6 00 0 70
" Mult.....	2 10 0 50	Bœuf salé, 1 lb.....	1 50 1 55	English Oak.....	0 00 0 00
Vernis à hairais.....	2 10 0 80	" 2 lb.....	2 55 2 65	Engish.....	0 14 0 17
" par doz.....	10 1 20	" 4 lb.....	5 25 5 35	Dongola extra.....	0 30 0 31
" à tuyaux.....	2 10 0 90	" 6 lb.....	8 50 9 00	" No 1.....	0 24 0 28
Eau de Javelle " Cor. mond' grosse.....	7 50	" 14 lb.....	18 00 0 00	" ordinaire.....	0 10 0 16
" doz.....	0 70	Conteurs		Drogues et produits chim ques	
Salina Nelson		Blanc de plb p keg 25 lbs	15 1 30	Acide Tartaric.....	0 37 0 40
Rose.....	4c meche verni 3 00	" No 1 100' 4 50	5 75	Acide Carli. Cryst. Md	0 25 0 40
Pansy.....	4c " 2 70	" No 2.....	4 25 4 50	Acide Oxal.....	0 12 0 15
Thistle.....	4c " 2 40	Rouge de Venise.....	1 50 1 75	Aloes du Cap.....	0 15 0 16
Maple Leaf a. Ac.....	4c " 3 00	Ocre jaune.....	1 25 2 00	Ann..... lb, 1/2 kg, bris	0 00 0 25
Maple Leaf b. Ac.....	4c teint 2 45	Blanc Ceruse.....	0 40 0 50	Sel de soude..... 100 lbs	1 00 1 25
Shamrock a. Ac.....	4c verni 2 40	Terre de pipe.....	0 00 0 00	" concentré.....	2 00 2 50
Shamrock b. Ac.....	4c teint 2 30	Mastic.....	2 10 2 25	Soda ash.....	2 00 2 50
Daisy a.....	4c " 2 30	Vert de Paris.....	0 13 0 15	Bic. de soude.....	2 50 2 75
Daisy b.....	4c " 2 30	Cuirs		Soude consolp.....	2 45 3 00
Tulip No 1.....	3c " 1 75	Cuir à sem. 1 B.A. p lb 0	18 0 19	Sel d'Epsom.....	1 50 1 75
Tulip No 2.....	3c " 1 45	Cuir à sem. 2 B.A. p lb 0	16 0 17	Crotonese.....	0 90 1 10
Ship.....	4c " 3 75	Cuir à sem. ordre 1 p lb 0	15 0 16	Chlor. potasse.....	0 27 0 30
H.....	4c " 3 45	Cuir à sem. ordre 2 p lb 0	15 0 16	Soufre farine.....	2 75 3 50
Epoussettes.....	0 90 2 00	Cuir à sem. ordre 3 p lb 0	15 0 16	Soufre canon.....	2 50 2 00
Canevres		Slaughter.....	p lb 0 17 0 18	Salpêtre..... par keg	7 50 8 00
Honards.....	par doz 1 50 1 80	Bovis radian.....	0 95 0 10	Bovis radian.....	0 95 0 10
Maquereau.....	doz 1 00 0 50	Vache cirée mince.....	p lb 0 23 0 24	Campbre allem. par lb	0 60 0 65
Eperlan, par doz.....	0 00 0 55	Vache cirée forte.....	p lb 0 23 0 25	Campbre aug.....	0 65 0 70
Saumon, par doz.....	1 25 1 50	Vache sur le grain p lb 0	25 0 28	Creme de tartre.....	0 26 0 28
Chats, 1 lb tins par doz	1 35 1 50	Vache grain écoss.....	p lb 0 28 0 30	Garance.....	0 11 0 13
Huitres.....	doz 2 " 2 60 0 00	Taure française.....	p lb 0 60 0 75	Judige Madras.....	0 75 1 00
Tomates.....	doz 2 " 0 95 0 00	Taure anglaise.....	p lb 0 60 0 70	Bovis radian.....	1 50 1 75
Pêches, 2 lbs.....	3 00 3 25	Taure canadienne.....	p lb 0 30 0 35	Gomme arab ex.....	0 35 0 35
Pêches, 3 lbs.....	3 00 3 25	Veau canadien.....	p lb 0 40 0 50	Ext bois camp.....	0 10 0 15
Pêches, 2 lbs tins, doz 1	75 1 90	Veau français.....	p lb 1 05 1 35	Sulf. de cuivre, bris.	0 04 0 08
" 3.....	2 50 2 80	Vache fendue moy p lb 0	15 0 20	Huile de castor, caisse	0 08 0 10
Fraises.....	1 75 2 00	Vache fendue forte p lb 0	13 0 16	Quinine.....	0 35 0 45
Pommes, tins gal.....	3 00 0 10	Vache fendue pte p lb 0	10 0 13	Glycerine.....	0 15 0 25
" 3 lbs.....	0 00 1 00	Carton cuir can.....	p lb 0 00 0 10	Morphia.....	1 30 2 14
Ble d'Inde.....	0 80 0 90	Cuir verni grain p. pd 0	00 0 16	Opium.....	5 00 5 25
Annas.....	2 25 3 00	Cuir verni uni.....	p. pd 0 10 0 12	Brom. Potasse.....	0 55 0 60
Buets, 2 lb 0.....	0 70 0 80	Buff cow.....	p. pd 0 10 0 16	Acid citric.....	0 65 0 70
Buets 3 lb.....	0 85 0 90	Pebble cow.....	p. pd 0 10 0 14	Bichrom Pot.....	0 13 0 15
		Cuir grain.....	p. pd 0 12 0 14	Strechimine..... oz.	1 00 1 10
		Kid brillant par doz.....	18 00 20 00	Susane..... lb	0 07 0 08
		Mouton mince, par lb.	0 40 0 50	Phosphore.....	0 75 0 90

Epiceries

This: Light and caddy.

Japon noi. com. moy. lb 0 12 0 20

" bon moy. à fin.....

" fin à choisi.....

Yug Hyson, com. bon.....

" fin à l. fin.....

Gun Pder. c. à moyen.....

" bon à fin.....

" très fin.....

Imperial, moy. à bon.....

" fin à très fin.....

Twankay, com. à bon.....

Oolong.....

Congou commun.....

" bon commun.....

Souchong, commun.....

" bon.....

" fin à choisi.....

" poussière.....

Ceylan.....

Cafés verts

Mocha—Ajoutez 6c pour

rotissage et mouture.....

Maraicibo.....

Jamaïque.....

Rio.....

Plantation Ceylan.....

Chioricé.....

Cassia enattes.....

Mactis arom.....

Clon Girofle.....

Gingembre Jamaïc.....

" d'Arique.....

Cancelle.....

Sucres:

Jaunes raffinés.....

Boucauts et quarts.....

Extra moulu.....

" blanc.....

Cut loaf.....

" blanc.....

" 2/3te.....

En pouce.....

Bon 50 lbs.....

Extra granulé.....

voir envers le père, la mère et les grands parents.

Quels sont les devoirs de la femme? Ils se résument tous en deux mots: annihilation personnelle. Le champ d'action de la femme est limité à l'intérieur de la maison. Là elle dépend de père, frère, mari ou fils. Dès son enfance, on l'exerce à acquiescer sur elle-même un empire étonnant. Elle doit éviter toute manifestation des émotions désagréables à autrui, dissimuler le chagrin, la douleur, la colère, sous un gai sourire et des façons gracieuses.

Vers l'âge de seize, ans la marie, sans qu'elle acquiesce de ce fait un intérieur à elle rayée de la liste familiale paternelle, elle passe sur celle de sa nouvelle famille, échange l'autorité maternelle pour celle de sa belle-mère et n'est plus, jusqu'à la mort de ses beaux-parents, qu'une fille adoptive obligée à la soumission la plus respectueuse.

La première levée, la dernière couchée, la jeune femme est tenue de penser à tout pour tout le monde, d'être toujours prête à recevoir courtoisement les hôtes de son mari ou de ses parents. Elle est le valet de chambre de son époux et la courtisane en chef de la maison; et dans ses moindres actions, à tous moments son éternel sourire, ses mièvres et suaves façons! Même l'intrusion d'une femme étrangère dans le domicile conjugal doit être par elle acceptée avec de courtoises révérences.

D'ailleurs, la loi tolère ces libres manières de l'époux, puisqu'elle accorde à l'empereur douze "yelakés" et deux de ces épouses légitimes aux membres de la noblesse.

Cependant le divorce existe depuis 18-

71: droit illusoire à la vérité, en ce qui concerne la femme. Si elle use de ce droit, quels seront ces moyens d'existence! Les ressources que ce pays offre aux femmes pour gagner leur vie sont en si petit nombre qu'il leur serait bien difficile de suffire au soutien d'une famille.

Autre empêchement encore plus prohibitif: en cas de divorce, la loi donne les enfants au père, si indigne soit-il. Cette condition inique donne à un grand nombre de mères le courage de tout supporter, pour ne pas être séparées de leur jeune famille, car si elles ne la caressent pas comme les femmes d'Occident, leur tendresse n'en est pas moins réelle et profonde.

Rien dans la vie japonaise n'est plus admirable que l'influence de la mère sur ses enfants, l'union tendre qui règne entre eux, la sollicitude dont elle les entoure. Le père s'occupe peu d'eux et là du moins la femme régit si toutefois sa belle-mère la laisse en paix.

Mais les années font leur ouvrage et la femme, demeurée seule maîtresse de son intérieur, va voir à son tour converger vers elle toutes les prévenances.

Ses enfants ont déjà grandi. Peu à peu se sont réduites à de modestes proportions les immenses coques de cheveux traversées par les longues épingle et que surmonte le joli peigne d'émail. Sur ses vêtements on n'admire plus les éclatantes couleurs, les larges rayures, les beaux dessins; le brillant papillon et l'oiseau des tropiques cèdent la place au moineau brun et à la grise phalène. Voici venir la vieillesse.

La femme japonaise n'a pour elle aucune appréhension, elle l'appelle même de ses vœux, car c'est alors qu'elle reçoit le

prix de sa longue patience et qu'elle peut, entouré de soins, de considérations et de tendresse, se reposer. La vieillesse, dans ce pays, a un apauvage de tels égards que, loin d'être redoutée, elle est désirée, espérée comme la récompense suprême en cette vie.

On le voit, l'idéal féminin tel que le christianisme, le culte de la Vierge, la chevalerie, la Renaissance l'ont créé en Occident n'existe pas chez les Japonais. Ils ne connaissent pas le "charme vainqueur" de la femme. Dans leur littérature, on ne voit rien qui ressemble à notre héros de sentiment, par la raison bien simple qu'elle est totalement inconnue dans leur vie. Tout l'enthousiasme des poètes est en l'honneur des vaillantes épouses combattant avec leurs époux, mourant pour eux, mères modèles, filles pieuses sacrifiant tout au devoir.

Après l'exposé de telles idées, on ne s'étonnera pas que les Japonais ne puissent comprendre notre vie sociale et notre littérature. "Tout système social dans lequel la piété filiale n'est pas le ciment moral, où les enfants quittent leurs parents pour fonder des familles à eux; où il est considéré non seulement comme naturel, mais comme juste, d'aimer l'épouse et l'enfant plus que les auteurs de ses jours; où le mariage peut être décidé indépendamment de la volonté des parents, par l'inclination réciproque des jeunes gens eux-mêmes; où la belle-mère n'a pas droit au service et à l'obéissance de sa bru, tout système de cette nature est, dans l'opinion des Japonais, un genre d'existence peu supérieur à celui des oiseaux de l'air ou des animaux des champs.

VACHES LAITIÈRES

Le petit tableau suivant que l'on trouve dans le manuel sur l'industrie laitière de M. E. MacCarthy ne manque pas d'intérêt. Il a trait aux rendements moyens que peuvent donner les meilleures races de vaches laitières.

Race	Production par jour	Quantité de lait pour 1 lb de beurre
Holstein . . .	60 lbs	30 à 40 lbs
Canadienne . .	30 à 35 lbs	18 à 25 lbs
Ayrshire . . .	45 lbs	26 lbs
Jersey	25 à 30 lbs	14 à 22 lbs

Comme on le voit, la vache canadienne n'occupe pas un rang inférieur dans ce tableau. Même elle est la vache par excellence, si l'on tient compte de sa rusticité, de son indifférence pour ainsi dire aux mauvais soins et de sa sensibilité aux bons ; car les autres races comme les Holstein, les Ayrshires, les Jerseys même perdent par le mauvais soin et une nourriture insuffisante beaucoup de leurs qualités laitières; quand elles les ont perdues, il est très difficile, impossible quelquefois de leur faire recouvrer, elle dégénèrent rapidement. Il n'en est pas de même de la vache canadienne, elle supporte toutes les privations, tous les mauvais traitements sans perdre ses bonnes qualités, dès qu'elle peut manger suffisamment elle les retrouve bien vite. Combien de fois n'a-t-on pas vu des vaches canadiennes exténuées par le manque de nourriture et de bons soins donner des rendements extraordinaires aussitôt qu'elles étaient bien traitées, c'est le caractère principal qui distingue notre vache canadienne des autres races de vaches laitières. Il ne faut pas laisser perdre cette race si précieuse.

— : 0 0 0 : —

Chronique Commerciale et Industrielle

LE TRAITÉ ALLEMAND-RUSSE.—On écrit de Berlin que l'on commence à ressentir, en Allemagne, les bons effets de l'entente commerciale avec la Russie ; on cite un grand nombre d'exploitations industrielles qui, après avoir périéclité pendant ces dernières années, commencent maintenant à reprendre leur activité normale. C'est du moins ce qui ressort clairement des premiers statistiques qui viennent de paraître sur les effets de ce traité. L'exportation du fer et des machines, par exemple, a doublé pendant le mois d'avril, comparativement au même mois de l'année dernière, et cette augmentation a été presque entièrement due à des expéditions faites sur la Russie.

LE COMMERCE DE LA FRANCE.—La direction générale des douanes au ministère des finances vient de publier le résumé mensuel de ses documents statistiques sur le commerce de la France pendant les cinq premiers mois de l'année de 1894, expirés le 31 mai. D'après ce travail, les importations pendant cette période se sont élevées à 1,915,045,000 francs (\$383,009,000) et les exportations à 1,328,160,000 francs (\$265,632,000).

Pendant les cinq premiers mois de 1893, les importations ont atteint le chiffre 1,564,810,000 francs (\$312,962,000) et les exportations, 1,389,794,000 (\$277,958,800).

Les importations durant les premiers cinq mois de 1894 ont donc dépassé de \$70,947,000 celles de la période correspondante en 1893 ; d'autre part, le calcul des exportations en 1893 durant le même laps de temps donne un excédant de \$12,326,800 sur celles de 1894.

Dans l'embaras

QUÉBEC

Montréal

Boisseau et Pollinière, marchands de nouveautés ; stock doit être vendu.

Senecal & Frère, marchands de nouveautés ; cession à Charles Desmarceaux.

Amos White, hôtelier, stock doit être vendu à l'enchère le 6 juillet.

Wm. Byrd, entrepreneur ; assemblée des créanciers le 6 juillet.

Fréchet et Cie, marchands d'ornements d'églises ; assemblée des créanciers le 4 juillet.

Pierre Gauthier, voiturier ; assemblée des créanciers le 6 juillet.

Wm. Johnson, fabricant de couleurs ; demande de cession contestée.

Langlois et Lalonde, plombiers ; offre de composition à 15 cts dans la piastre.

Alton F. Clerk, courtier ; demande de cession.

L. J. Desrosiers, épicié ; assemblée des créanciers le 4 juillet.

Beauchamp & Cie., selliers ; ont déposé leur bilan mardi après-midi. Passif environ \$2,000. Principaux créanciers : Alphonse Gareau, \$584 ; A. P. Ritchot, \$230 ; la succession Beaudry, \$289.08.

La "Warren Scale Co" a fait cession de ses biens à la demande de Wm. Clendinning & Fils, faisant affaire sous la raison sociale de Beaupré & Rhéaume. Passif environ \$4,000.

Québec

No. 1701. — *In re* Alfred Tanguay, failli, et la Banque Nationale, requérant cession. Actif à peu près \$20,000, avec en sus deux immeubles ; passif, à peu près \$35,300.

No. 1759. 3 juillet.—Failli : Louis Lévis Dussault, marchand, St-Jean-Des-Chaillons. Requérant cession, Napoléon Matte, comptable, de la cité de Québec. Actif, environ \$4,000 ; passif, \$3,600.

St-Vincent de Paul

J. H. Paré, magasin général ; biens de faillite vendus.

ONTARIO

Allenwood.

Alfred Jones, magasin général ; assemblée des créanciers le 5 juillet.

Auroca.

Albert Johnston & Cie., marchands de chaussures ; créance hypothécaire mobilière déboutée.

Barrie.

A. W. Hunter & Cie., marchands de chaussures ; créance hypothécaire mobilière foreclose et stock en vente.

Creemore.

Wm. Cauthers, marchand de meuble, etc., stock vendu.

Dawn.

Andrew Waddell, magasin général ; cession de biens à Henry Waddell.

Flos.

Alfred Jones, magasin général ; cession de biens à John McEachren.

Guelph.

Galbrath & Cie., fabricants de vêtements de dessous ; assemblée des créanciers.

Charing Cross.

Thomas Dayns, magasin général, a obtenu du délai.

Hamilton.

Hannah Carr, ouvrière en modes, cession de biens à Wm. Robertson.

W. A. Freeman, marchand de bois et charbon ; actif vendu aux enchères le 10 juillet.

Newmarket.

Wm. Mallory, magasin général ; cession de biens à James Allan, de Toronto.

Ottawa.

Cie "Standard" de cigares de la Havane ; cession de biens à John Sweetland.

Tilsburg.

J. T. Mowatt, bijoutier ; stock vendu.

Toronto.

Geo. L. Diehl & Cie., manufacturiers ; actif vendu.

MANITOBA ET NOUVEAU-QUEBEC

Calgary

King, Leakey & Cie., magasin général ; demande de délai.

Elkhorn

Thomas & Mowat, magasin général ; cession de biens.

Indian Head

Wm. H. Lee, boucher, incendié ; pertes \$2,400 ; assurances, \$1,200.

Asa McIntosh, hôtelier, incendié ; pertes, \$3,000 ; assurance, \$600.

A. G. Orchard, pharmacie, incendié ; pertes, \$2,000 ; assurance, \$1,000.

MacLeod

W. H. Sheppard, hôtel et mobilier incendiés.

Morden

R. F. Greer, pharmacie, vendrait, dit-on, à J. Hobbs.

Pilot Mound

J. A. Hobbs, pharmacie, vendrait, dit-on, à E. Scarlett, de Manitou.

Qu'Appelle

Love & Raymond, hôteliers, vendraient, dit-on, à bon offrand.

Yorkton

Jas. Crearar, hôtelier ; exploitation vendue à C. Abbott.

COLOMBIE ANGLAISE

Sicamous.

Wm. Finlayson, magasin général ; incendie.

PRIX COURANTS EN GROS. - JEUDI, 5 JUILLET 1894.

Prix en gros		Prix en gros		Prix en gros		Prix en gros	
Sirops	qt.	Ours noirs grds p. pièce	5 00 25 00	Huiles		Charpente, Pin	16 00 25 00
Sirop Redpath tin 2 lbs.	0 10 0 00	petites	3 00 15 00	Huile de morne	gl. 0 35 0 40	" Pruche	15 00 18 00
" " 8 lbs.	0 00 0 30	Pécan	5 00 7 00	" loup marin raffiné	0 45 0 50	" Epinette	15 00 25 00
" " quart gl.	0 21 0 50	Renard argé	14 50 65 00	" blanche ord.	gl. 0 40 0 45	Lattes	1 25 1 75
Mélasses		" croisé	2 50 5 00	Huile de lard extra	gl. 0 65 0 75	Bordeaux Pin No 1	2 40 3 00
Barbade tonne nouv.	gl. 0 28 0 30	Renard roux	1 25 1 40	" de lard No 1	gl. 0 65 0 70	" No 2	1 70 2 25
" tierce	0 30 0 32	Loup Cervier	1 50 2 50	" olive pr machine	gl. 1 00 1 10	Cèdre No 1	2 30 3 00
" quart	0 00 0 33	Marie claire	1 00 0 00	" à lumière	gl. 0 00 1 00	Bralux Cèdr No 3 pm	2 40 0 00
Fruits		Vison Foncée	1 00 1 35	" de palmier	gl. 0 00 0 00	" No 3 pm	1 40 1 50
Orange, Floride ble	176... 3 50 4 00	" claire	0 00 0 75	" de lin crue	gl. 0 57 0 58	Ajou de 1 à 3 p. le pd	22 00 24 00
" " " "	200... 3 50 4 00	Loutre	9 00 14 00	" de lin bouillie	gl. 0 60 0 61	Cerisier 1 à 4 pes. le pd	0 08 0 10
" " " "	150... 3 25 3 50	Rat musgé hvr.	0 00 0 14	" de balcine	gl. 1 30 2 00	Merisier 1 à 4 pes. le pd	0 08 0 10
" Valence	420... 5 00 0 00	" Aut. & print.	0 10 0 12	" de pierre, phrg.	gl. 0 00 0 10	Merisier 5 x 8,6 x 6,7 x 7	8 x 8... le ml. 20 00 00 00
" Calif. " Nav"	714... 5 50 0 00	Chat Sauvage	0 50 1 00	" " " " " "	0 11 0 00	Erable 1 à 2 pes.	15 00 00 00
Citrons, Messine	2 50 3 00	Bét puante noir	0 75 1 25	" " " " " "	0 12 0 00	Noyer tendre 1 à 2 p.	25 00 00 00
Noix de Coco, le 100	4 25 4 40	varié	0 15 0 25	" " " " " "	0 17 0 00	Colombier 1 à 4 pes.	40 00 45 00
Figues, layers	0 09 0 10	Grains et Farines		Huiles amércains 50 lbs.	0 00 0 17 1/2	Bois blanc 1 à 4 pes.	18 00 22 00
Raisin Malaga, quart	55 50 6 00	Blés par 60 lbs :		" " " " " "	0 17 1/2	Chêne 1 à 2 p. roug.	25 00 30 00
Pommes seches, lb.	0 07 50 0 00	Manitoba No 1 dur.	0 77 0 78	Terébentine brl.	0 47 0 48	" blanc	40 00 00 00
" évaporées, lb.	0 11 0 00	" 2	0 75 0 76	Laines		Pin :	
Atocas, brl.	7 00 8 00	Avoine nouv 34 lbs.	0 40 0 41	Toison du Camb.	pl. 0 17 0 19	Pe strbs-h' gel. 16 pm	11 00 12 00
Pommes nouvelles	4 25 5 50	Orge ord. par 48 lbs.	0 45 0 46	Arrachée non astrip.	pl. 0 19 0 21	14 1/2 et 2 p.	15 00 0 00
Bananes le régime	0 75 0 85	Orge à Dreche	0 50 0 55	A extra supér.	pl. 0 20 0 25	p. qual. mar.	20 00 25 00
Ananas	0 05 50 18 1/2	Seigle par 56 lbs.	0 52 0 53	B supérieure	pl. 0 18 0 19	14 1/2 et 2 p.	25 00 35 00
Topinambours, brl.	0 00 0 00	Mais, droit payé 50 lbs.	0 56 0 58	Noir.	pl. 0 17 0 19	p. ml. ell. strp.	8 00 9 00
Oignons brl.	1 70 2 00	de ordinaires	0 00 0 00	Cap de B E, grasse, p.	0 10 0 16	p. ml. ell. sidg.	10 00 11 00
Raisin Imp. layers ble.	65 0 00	Sarrasin p. 48 lbs.	0 45 0 48	Australie peigné, p.	0 20 0 30	14 1/2 et 2 p.	11 00 12 00
" Ext. lone Mucal.	65 2 25	Farines		Bois :		3 pes. ml. ell.	8 00 10 00
" Imp. Ldon Layerz	0 2 10	Patent d'hiver	3 50 3 70	Frêne 1 à 4 pe. p. m.	22 00 25 00	" clair 1 q.	6 00 0 00
Imperial cabinet	20 2 35	Patente man.	3 60 3 75	Bois carré p. pd. cubes	0 15 0 35	Tuyaux en grès :	
Cluster	2 40 4 00	Sight. Roller	3 00 3 10	" blanc %	pl. 0 10 0 68 00	poes, par long. de 3 p.	0 45 0 00
Fine Dehos, ble.	2 25 3 00	Extra	3 75 2 85	" 1 qual.	12 00 18 00	" " "	0 60 0 00
" Valence	0 05 50 07 1/2	Superine	3 65 2 65	Noyer Noir, culls.	40 00 00 00	" " "	0 90 0 00
" Coriathé	0 05 50 04 1/2	Far. de bougers	3 50 0 02	" 2 qual.	75 00 90 00	12 "	1 26 0 00
" Sultana	0 04 50 06 1/2	Fine	2 20 2 25	" 3 qual.	95 00 110 00	15 "	2 10 0 00
Fraises, pinte	0 30 0 00	En sac, p. 100 lbs	1 60 1 75	Cèdre rond	pl. 0 07 0 10	18 "	2 70 0 00
Fourrages		Far d'avoine ord.	1 95 2 00	" plat	0 05 0 06	Coutex roids :	
Les prix cédés sont pour les peuz, vive qualité.		de mais sac 1 35 1 40	4 30 4 30	Orm tendr.	0 11 0 12	4 ponces chacun	0 75 5 00
Cator du printemps, per lb.	4 00 4 75	Superior, p. tonne	18 00 19 00	Orm dur, 1 qual.	5 00 40 00	" " "	1 00 5 00
Cator autom et hiver, lb.	3 50 4 00	Moulée	23 00 25 00	Pruche, 1 à 3 p.	9 00 10 00	" " "	1 75 0 00
		Grü.	4 20 4 30	Chêne rouge	30 00 40 00	12 "	2 50 0 00
		Avne roulée en sacs.	2 10 2 20	Shipping culls.	10 00 14 00		
		" brl.	4 20 4 30	Epinette march.	9 00 10 00	Tuyaux réduction :	
		Ble XXX prep. 3 lb. doz	1 25 0 00	" culls.	7 00 8 00	6 x pouce chacun	1 40 6 00
		" 6 " doz	2 40 0 00				
		" Superior 3 "	1 15 0 00				
		" 6 "	2 20 0 00				

CHAPUT Freres

Maison fondée en 1888

10--PLACE D'ARMES--10 MONTREAL

Renseignements commerciaux et contentieux. Renseignements minutieusement contrôlés sur toutes les maisons de commerce et d'industrie au Canada.

EN DECHARGEMENT ex-Peace Maker

Venant directement des Barbades

400 tonnes MELASSE 20 barriques 20 quarts 1er CHOIX Marque "Leacock" N. RIOUX & CIE, 162 ST-PAUL QUEBEC

CANADA SUSPENDER Co.

Manufacture de

BRETELLES, ETC., 31 et 33, rue Sault-au-Matlot, Québec

Demandez nos prix, ou demandez à nos agents voyageurs de vous faire visite.

Mentionnez la Revue Commerciale.

J. Geo. Bussières, Architecte et solliciteur pour brevets d'invention.

Dessins pour reproduction sur journaux (ZIN. COMRAVURE)

No. 66, COTE LA MONTAGNE.

REVUE DES MARCHÉS DE QUÉBEC

Québec, 5 juillet 1894.

Rien de neuf depuis la semaine dernière. Le fait est que, pour être exact, nous devons dire que le marasme dont on se plaignait au commencement de la saison se continue. Et si le commerce d'automne ne donne pas tout soit peu, il y aura bien des gémissements dans Landerneau. Nous ne sommes pas seuls à souffrir du marasme; Ontario est dans la même position que Québec; par dessus le marché, la province voisine a eu à subir des élections générales qui se sont terminées heureusement pour la paix du pays. La récolte dans Ontario sera en général au-dessous de la moyenne. Dans les Provinces Maritimes, elle a meilleure apparence. Dans la province de Québec, pour peu que nous ayons quelques jours de temps sec, la récolte sera tout-à-fait satisfaisante.

Tout le monde est sur le qui-vive en matière de législation et de tarif.

Aux Etats-Unis, la session dure encore; au Canada c'est la même chose et le parlement sera tout probablement ouvert jusqu'au mois d'août. On voit que le métier de législateur n'est pas une sinécure, mais bien au contraire une ruine physique et financière pour beaucoup.

Avec tout cela, les affaires sont à peu près enrayées; même dans les articles d'étape, c'est-à-dire de nécessité première, la demande est très restreinte.

L'exportation se fait en petit, et les marchands n'achètent que le strict nécessaire.

L'industrie du cuir à Québec traverse une époque difficile, se compliquant et du mauvais état des affaires et d'une concurrence acharnée du côté de Toronto et de Montréal; ce sont là deux pons absorbants, fonctionnant à qui mieux mieux au détriment de l'ancienne capitale. Nous nous sommes laissés enlever les quelques industries que nous avions réussi à créer; corderie, fabrique de caoutchouc, flature; nous ne les avons pas remplacées; maintenant les consulats étrangers nous sont enlevés sous un prétexte ou sous un autre; hier c'était celui de la Belgique; aujourd'hui, c'est le consulat de France; demain ce sera un autre. Nous avons perdu de puis trente ans tout ce qui faisait le caractère de la ville: port maritime, chantier de marine marchande; ville militaire; quartier général du monde consulaire. Il y aurait conspiration bien ourdie pour activer la déchéance du vieux Québec que cette œuvre néfaste n'en marcherait pas mieux. Par surcroît nous contribuons nous même à cette œuvre de désagrégation, avec un aveuglement inexplicable. Nous avons chance d'avoir une exposition; la politique est venue se nicher dans l'affaire, adieu vaches, cochons, couvées; l'exposition court grands risques de ne pas avoir lieu.

Dans les grains et farines, le marché se maintient très ferme.

Même fermé pour les avoines; approvisionnements peu considérables.

On peut en dire autant pour le lard et le saindoux. La variété dite "short cut" est toujours rare et, comme nous le disions la semaine dernière, se vend 50c. plus cher par baril.

Desrosiers & Plamondon

PEINTRES-DECORATEURS

Décoration de maisons, posage de papiers-tentures, enseignes, peintures à l'eau, etc.

Spécialité des boiseries en chêne, etc. Derniers goûts et plus bas prix.

No. 317, RUE SAINT-PAUL, QUEBEC

Jobin & Nadeau

MARCHANDS DE

BOIS DE CONSTRUCTION

— ENCOIGNEUR DES —

Rues Colomb et Voltigeurs

ST-ROCH

Assortiment complet de tous les bois de charpente et de menuiserie du marché. Bois choisis. Conditions libérales.

Oct. T. Poitras

Successeur de Drolet & Poitras

ETABLIS EN 1885

Farine, Grains, Produits et Provisions en gros. Farines Forte à boulanger, Patent, Roller, Extra et Commune, de toutes qualités. Lard, Saïndoux, Sel, Bouffe, Fromage, Gruau, Pois déalés, Son, Gru.

Blé, Orge, Pois, Avoine, Fèves, Etc. Correspondance sollicitée.

RUE DALHOUSIE, QUEBEC

LANGLOIS & PARADIS

IMPORTATEURS

QUEBEC

Eaux de Vie, Vins et Liqueurs des premières maisons européennes.

Assortiment considérable de CAFÉS, THÉS, EPICES, etc., etc., de qualités indiscutables.

Echantillons sur demande.

Prix déduit toute compétition.

CORRESPONDANCE SOLICITEE.

J. C. GUAY

DYNAMOS



MOTEURS

ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Transport de la force—TÉLÉPHONES

524, rue Saint-Valier

TAILLEUR A LA MODE DE BOSTON

44, rue du Palais, Haute-ville

QUEBEC

Assortiment complet de trécords à pantalons.

Pantalons confectionnés sur commande dans le style américain pour \$3.50 seulement.

Redingotes, vestons, gilets et pantalons réparés, nettoyés, pressés et remis à neuf.

Main-d'œuvre de première classe.

JOHN SAUVIAT, junior.

Le marché est encore faible dans les huiles de poisson.

Dans les cuirs, pas de changement; le marché est stagnant, comme du reste pour la chaussure et les peaux dont les cotes n'ont pas changé.

GRAINS ET FARINES

Blé d'inde jaune, minot 56lbs.	0.60 à 0.62
" blanc	0.65 à 0.70
Pois, par 60 lbs	0.85 à 0.90
Avoine, par 34 lbs.	0.42 à 0.45
Orge ordinaire, par 48 lbs.	0.55 à 0.60
Son	0.85 à 0.90
Grues ou petit son, par 100 lbs	1.00 à 1.15

GRAINES FOURRAGÈRES

Graine de mil, \$2.25 à \$2.40 par 45 lbs;

Trèfle rouge, sans changements, 8½ et à 12cts. la livre, suivant la qualité; Trèfle blanc, 16cts. à 22cts la livre; Trèfle grand (mammoth) du Vermont, 12cts. la livre.

FARINES

Farine (patent)	\$3.35 à \$3.85	baril
Farine de cylindre	3.25 à 3.40	"
Extra	3.05 à 3.20	"
Supérieure	2.80 à 2.90	"
Commune (lowgrade)	2.55 à 2.70	"
Forte de boulanger	3.55 à 3.80	"
Supérieure extra	2.85 à 3.10	"
Fine	2.55 à 2.70	"

FARINE EN POCHES

Farine de cy-	
lindre	\$1.55 à \$1.70 poche 98 lbs
Extra	1.45 à 1.60 " "
Supérieure	1.35 à 1.55 " "
Commune	1.25 à 1.40 " "
Farine de fa-	
mille	1.55 à 1.80 " "

LARD ET SAINDOUX

Short cut	\$19.00 le baril, 200 lbs.
Mess.	\$17.50 " "
Thin mess	16.00; " "
Saïndoux composé,	\$1.55 à \$1.60 le secou (20 lbs.)

PROVISIONS

Beurre frais par lb.	0.20 à 0.22
" salé "	0.17 à 0.19
Patates, minot	0.30 à 0.35
Oeufs, douzaine	0.12 à 0.14
Sucre d'érable, lb.	0.06½ à 0.07
Sirop d'érable, gall.	0.70 à 0.80
Fromage, lb.	0.11 à 0.12
Oignons, baril	3.00 à 3.50
Pommes, "	4.00 à 5.00
Orange Floride, boîte	5.00 à 6.00
" Valence, caisse	5.00 à 5.50
" Jamaïque, baril	5.50 à 6.00
Citrons, boîte	2.50 à 3.00
Tabac can. en feuilles, lb.	0.15 à 0.20

BOEUF, MOUTON

Boeuf 1ère qual. par 100 lb	8.00 à 8.50
" 2e " "	7.00 à 8.00
" 3e " "	5.50 à 7.00
" par livre	0.07 à 0.10
Mouton " "	0.08 à 0.10
" du printemps, chaque	3.00 à 4.00

LARD

Porc frais, 100 lbs.	7.00 à 7.50
" par lb	0.10 à 0.11
Lard salé "	0.11 à 0.12
" par brl.	17.50 à 18.50
Jambon frais par livre	0.08
" fumé "	0.10 à 0.11

VOAILLES

Volailles, couple	0.75 à 1.00
Oies	1.25 à 1.50
Canards	1.00 à 1.50
Dindes	3.00 à 4.00

POISSON

Morue sèche, quintal	4.25 à 4.75
" verte, baril	4.00
Saumon No. 1, 200 livres	15.00 à 15.50
Hareng du Labrador, baril	3.00 à 4.00
Hareng Cap Breton, baril
Truite par baril

Bureau d'enregistrement

VENTES, ETC.

26 juin.—Shérif de Québec à Dame veuve Louis Prévost.—Donation: Dlle Mary Crocker Perine à Révd Donald Tait.—W. H. Larue, ès-qualité, à Albert H. Furniss.—Ratification: Dame veuve Alexander Cambie *et al.*, d'une vente par la succession William Poston à Dame veuve George H. Delois.

27 juin.—Accord: Frédéric Martel *et al.*, et Louis Roberge.—Andrew Baile *et al.*, Frédéric Martel *et al.*—Frédéric Martel *et al.*, à Joseph Dufresne.—J. B. Frenette, fils, à Jean Frenette.—Donation: Joseph Savard, père, à Joseph Savard, fils.—Vente à réméré: Ceder Savard à Dame veuve Jacques L'Heureux.—Frédéric Pageau à Wilbrod Brousseau. 28 juin.—Pierre Manne à Dlle Ann M. Johnston.

29 juin.—Napoléon Lacroix à Joseph Loignon.

30 juin.—Sylvain Parent à Augustin Giroux.—Dame veuve Michel Belleau à Aurèle Blondeau.—Alexandre MacClish à John Roberts.—Transports: Société de Bâtisses à F. X. Fortier.

OBLIGATIONS

26 juin.—Dame veuve John McKenzie *et al.*, à George Paquet.

27 juin.—Joseph Bélanger à Jos. P. Binet.—Frédéric Martel *et al.*, à Camille Bernier.—François Martel à Arthur L'Hécault.—Dlle Louise Genest à Prosper Martel.—Jean Boivin à Alexandre St-Amand.

28 juin.—Dame veuve Guillaume Fortune à Nazaire Dufour.

29 juin.—Isidore Papillon à Octave Migner.

30 juin.—Jos. Côté à la Société de prêts.—John Kelly à John Robinson.

RECLAMATIONS

COUR SUPÉRIEURE

No. 1725. 27 juin.—Dame Georgiana Garneau, droit de se servir d'un banc, contre Félix Garneau, Ste-Famille du Cap Santé, et Fabrique de la paroisse du Cap Santé, Cap Santé, mise en cause. Rap., 14 juillet.

PRIX COURANTS EN GROS.—JEUDI, 5 JUILLET 1894.

Prix en gros		Prix en gros		Prix en gros		Prix en gros	
9 x 6	1 50 0 00	Zinc :		Ferblanc :		Fil de Laiton :	
12 x 9	2 75 0 00	Lingots "Spelter"...	0 04 1/2 0 04 1/2	Coke 1 C..... p. boîte.	3 25 3 45	A collets..... p. 16.	0 30 0 35
Connection simple, carrié ou fausse équerre :		Feuilles, No 8.....	0 05 1/2 0 05 1/2	Charbon de bois 10' boîte.	3 60 5 75	Fontes Malliablés :	
4 x 4 pouces chacun...	0 90 0 00	Acier :		Pour chaque X- additionnel, ext.	0 75 0 00	Par lb.....	0 09 10
6 x 4	1 50 0 00	A ressort..... p. 100 lbs.	2 75 3 00	Foutlard :		Enclumes.....	0 11 0 11 1/2
6 x 6	1 50 0 00	A lisse.....	2 25 2 50	A cercler..... p. 100 lbs.	2 45 2 50	Charnières :	
9 x 6	2 10 0 00	A bandage.....	2 60 0 00	Double.....	2 45 2 50	T et "Strap"..... p. lb.	0 05 1/2
9 x 9	2 10 0 00	A pince.....	3 00 3 25	Fers et Quincailleries		"Strap" et Gond filetés,	
2 x 9	3 00 0 00	Fondu.....	11 00 0 00	Fers à cheval :		p. lb.....	0 04 0 04 1/2
2 x 12	3 00 0 00	Fonte, ordina.....	0 00 0 00	Ordinaires..... p. 100 lbs.	3 50 3 60	Clois coupés à chaud :	
Connection double, carrié ou fausse équerre :		De mécanique.....	3 25 3 50	Fers à Reposer :		De 0 à 6 pouce, p. 100 lbs.	1 90 0 00
4 x 4 pouces chacun...	1 40 0 00	Fer en gueuse : En magasin,		Par 100 lbs.....	3 20 3 25	De 5 à	0 00 1 95
6 x 4	1 90 0 00	Siemens..... p. tonne.	18 50 19 50	Coupés, toutes dimen.		De 3 1/2 à 4	0 00 2 05
6 x 6	1 90 0 00	Coltness.....	21 00 00 00	Stons..... p. 100 lbs.	2 20 0 00	De 3 pouce.....	0 00 2 10
9 x 6	2 75 0 00	Calder.....	20 00 00 00	Pressées, de 1/2.....	4 75 0 00	De 2 1/2 à 3	0 00 2 30
9 x 9	2 75 0 00	Langlois.....	00 00 00 00	" 5/16.....	4 50 0 00	De 1 1/2 à 1 3/4	0 00 2 50
12 x 9	4 00 0 00	Summer.....	20 00 20 50	" 3/8.....	4 25 0 00	De 1 à	0 00 2 40
12 x 12	4 00 0 00	Garlsruerie.....	20 00 20 50	" 7/16.....	3 00 0 00	Clois coupés à froid :	
Siphon..... simp. doub.		Carbure.....	19 00 00 00	" 1/2.....	3 90 0 00	De 1 1/2 à 1 3/4 pes. p. 100 lbs.	0 00 2 40
4 pouces.....	1 40 2 00	Eglinton.....	18 50 00 00	Escompte, 20 p. c. Galvanisés,		De 1 3/4 pouce.....	0 00 2 80
6	1 90 2 75	Fer en barres :		extra par 100 lbs. net	\$2.50	Clois en acier, 10 cts en plus, pour clois jusqu'à 1 1/2 pouce et 20 cts plus de 1 1/2 pouce à 1 3/4 pouce.	
9	2 25 3 30	Ordinaire..... p. 100 lbs.	1 80 1 85	Fil de fer :		Clois à finir par 100 lbs :	
12	4 00 6 00	Allié.....	0 00 2 25	Poli, de No 1 à No. 8, par 100 lbs.....	2 60 2 70	1 1/2 pouce.....	3 85 0 00
Tuyaux à chemise :		De Suède.....	3 75 0 00	No 9.....	0 00 2 65	1 3/4	3 35 0 00
9 pouces, par pied.....	0 25 0 00	De Norvège.....	3 75 0 00	No 10.....	0 00 2 90	1 5/8	2 95 0 00
12	0 40 0 00	Lowmoor.....	5 25 5 50	No 11.....	0 00 3 00	2 1/4 et plus.....	3 10 0 00
Briques, Ire qual. p. mill	7 00 0 00	Tôle :		No 12.....	0 00 3 10	2 1/2 et 2 3/4	3 00 0 00
" 2me	6 50 0 00	Noire, Nos 10 à 16 lb.	2 35 0 00	No 13.....	0 00 3 10	3 pouces.....	2 75 0 00
Chaux, mac., p. 100 lb.	0 40 0 00	" Nos 17 à 20	2 10 2 25	Passé au feu, de No 1 à No 8, par 100 lbs.....	2 65 2 70	Clois d'quarts par 100 lbs :	
Ciment, Portland, p. bri.	2 00 2 35	" No 22.....	0 00 0 00	No 9.....	0 00 2 75	1 1/2 pouce.....	3 05 0 00
Briques à eu par mill.	15 00 20 60	Galvanisé, No 24.....	0 04 0 00	No 10.....	0 00 2 90	1 3/4	3 40 0 00
Métaux		" No 26.....	0 04 1/2 0 06	No 11.....	0 00 3 00	1 5/8	3 15 0 00
Cuivre, Lingot..... p. lb.	0 10 0 11	" No 28.....	0 05 1/2 0 06	No 12.....	0 00 3 10	Clois à river, p. 100 lbs :	
" en feuille.....	0 15 1/2 0 22	Etamée.....		No 13.....	0 00 3 10	1 pouce.....	4 40 0 00
Etain, lingots.....	0 18 0 20	No 24, 72 x 30.....	0 06 1/2 0 07	No 14.....	0 00 3 25	1 1/4 pouce.....	3 90 0 00
" barres.....	0 20 0 21	No 25, 72 x 30.....	0 07 0 07	Galvanisé, de No 0 à No. 7, par 100 lbs.....	0 00 3 35	1 3/8	3 00 0 00
Plomb :		No 17, 42 x 20.....	0 06 1/2 0 07	No 8.....	0 00 3 45	2 1/4 à 2 3/4	3 05 0 00
Saumons..... p. 100 lbs.	2 80 3 00	No 24, 84 x 36.....	0 07 0 0 0	Escapte 10 qrs.		2 3/4 à 2 5/8	2 90 0 00
Tuyaux.....	5 25 7 50	No 21, 84 x 36.....	0 07 0 0 0	A tuyau de poêle, No 18, par 100 lbs.....	6 25 6 75	3 pouces et plus.....	2 75 0 00
Feuilles.....	0 03 1/2 0 03 1/2	De Russie, Nos 8, 9 et 10.....	0 00 0 00	A clôture, barbelé, p. lb.	0 04 0 4 1/2		
De chasse.....	0 05 1/2 0 06	Du Canada..... p. boîte.	2 35 2 50				

THIBAudeau FRERES & Cie

Importateurs et marchands en gros de MARCHANDISES SECHES Anglaïses, Etrangères et Canadiennes
NOS. 41 ET 43, RUE DALHOUSIE QUEBEC
 Branches: Thibaudau, Bros & Co, Montréal. Thibaudau, Bros & Co, Londres, E. C., Angl.

J. - B. RENAUD & CIE

Grains et Graines de semence, Graines de Mil, Trèfles rouge, blanc, alsike, Mammoth, Vermont, etc., etc.
 Blé, Orge, Pois, Avoine, Blé d'Inde à silos, di verses variétés.
 Farines, Grains et Provisions.
 Viandes fumées, etc., etc.

126 à 140 RUE ST-PAUL QUEBEC.

CHAREST & JULIEN
 FABRICANTS DE HARNAIS

Coin des rues du Pont et du Roi ST-ROCH, QUEBEC

300 harnais de travail valant \$6.50 pour \$4.50.
 200 harnais de travail valant \$10.00 pour \$6.50.
 Harnais de fantasia de puis \$8.00 à \$100.00.

Une visite est sollicitée.
CHAREST & JULIEN
 A l'enseigne de la BRIDB D'OR

No. 1739. 28 juin.—Philius Picher contre Louis Napoléon Allaire, Québec, \$175.00. Rap., 12 juillet.
 No. 1741.—Damase Lesage et al., contre Joseph Beaupré et Jules Ernest Fortin, Québec, billet promissoire, \$223.14 Rap., 5 juillet.
 No. 1743.—Edmond Marie Templé, contre Jules Montagnon, Québec, dommages, \$5000.00. Rap., 16 juillet.
 No. 1749. — Hôtel-Dieu de Québec, contre Solime Turcotte, Québec, déclaration d'hypothèque et titre-nouvel, \$36.00. Rap., 9 juillet.
 No. 1751. 29 juin.—Louis Baquet dit Lamontagne, contre Obéline Roy, St-Philémon de Mailloux, pour annuler lettres-patentes, \$650.00, Rap., 6 août.
 No. 1747. 30 juin.—Jean Baptiste Liberté, contre Arthur H. Murphy, Black Lake, \$203.50. Rap., 20 juillet.
 No. 1763. 3 juillet.—Randolphe Daly et al., contre Philedem Blouin, Saint-Jean I. O., capias, \$303.00. Rap., 18 juillet.
 No. 1765.—Damase Naud, contre Geo. Beauage, Saint-Alban, sur compte, entre \$400.00 et \$1,000.00. Rap., 1er août.
 No. 1767.—Damase Naud, contre Geo. Beauage, Saint Alban, dette, \$614.00. Rap., 1er août.
 No. 1769.—Pierre alias Peter Godon, contre Jeffrey A. Rousseau, Sainte Anne de la Pérade, dette, \$299.00. Rap., 16 juillet.
 No. 1771. — Joseph Codon, contre Jeffrey A. Rousseau, Sainte-Anne de la Pérade, dette, \$299.00. Rap., 16 juillet.
 No. 1773.—William Harvy Polley, contre A. J. Duluc, Saint-Hyacinthe, dette, \$130.80. Rap., 23 juillet.

COUR DE CIRCUIT

No. 2147. 27 juin.—William Babin, contre Gaudias Leveillé, Lévis, et Antoine O. Jacques, tiers saisi, \$20.45. Rap., 10 juillet.
 No. 2150.—Louis Bergevin et al., contre Ludger Perreault, Deschambault, \$26.28. Rap., 12 juillet.
 No. 2155. 28 juin.—Magdeleine Baribeau, contre Elzéar Moras, St-Raymond, \$24.00. Rap., 16 juillet.
 No. 2156.—Elzéar C. de Beaumont, contre Jean Prémont, Québec, \$22.00. Rap., 6 juillet.
 No. 2158.—Théophile Bernier, contre Eugène Fafard, Islet, et l'honorable E. J. Flynn, \$115.95. Rap., 23 juillet.
 No. 2159.—George Chrétien, contre Dame Rosalie Roy et vir., Québec, \$50.00. Rap., 10 juillet.
 No. 2162.—Joseph Lebeau, contre Dame Eliza Leonard vir et al., Québec, \$45.09. Rap., 9 juillet.
 No. 2168.—Joseph P. Roy, contre Jules E. Fortin, Québec, \$99.00. Rap., 10 juillet.
 No. 2170.—Louis Bélanger, contre Alphée Audet et al., Québec, \$26.00. Rap., 5 juillet.
 No. 2174.—Alfred Dombroski, contre Gaudiosse Lamontagne, Québec, \$99.00. Rap., 5 juillet.
 No. 2175.—Louis Bélanger, contre Epiphane Bergeron, Chambord, \$29.05. Rap., 30 juillet.
 No. 2178. 29 juin.—Napoléon Dusault, contre Napoléon Cloutier, Québec, \$32.13. Rap., 9 juillet.
 No. 2181.—Fra. X. Asselin, contre

(MAISON DE CONFIANCE) fondée en 1875

E. Roumilhac
IMPORTATEUR
17-19, rue St-Jean, Québec

F. COURDEAU & FRÈRE

Tanneurs et Corroyeurs

MARCHANDS DE

Cuir, Findings et Peaux, importateurs de cuirs français, anglais et américains
Exportateurs de cuirs domestiques,
Manufacturiers de Chevre Dongola, Chevre à l'huile.

302, RUE ST-VALIER
QUEBEC

PLAMONDON & CHASSE

MARCHANDS EN GROS

Vin: Biscuits, Grains de toute sorte, Farines de toutes qualités, en lots, à la satisfaction des clients. Blé, Trèfle, Farines par char, Lard, Saucisses, Poissons, Mil, Foin pressé, etc.

Coin des rues St-André, Dalhousie
et Bell's Lane, Québec

"L'ELECTEUR"

Journal d'information politique et générale

(Quotidien et Hebdomadaire)

— 0 1 1 0 —

TIRAGE CERTIFIÉ :
11,975

Les hommes d'affaires, négociants, industriels, qui desiront se mettre en communication avec le public, ne sauraient mieux faire que de lui parler par l'organe de "L'ELECTEUR".

— 0 1 0 —

Département Typographique

Ouvrages typographiques de tous genres exécutés avec soin et promptitude:

LIVRES.

FACTUMS.

COMPTABILITÉ.

FORMULES EN TOUS GENRES

CIRCULAIRES DE COMMERCE.

PLACARDS

PROGRAMMES DE THEATRE.

CARTES DE VISITE.

ETC., ETC., ETC.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Québec

Je, Louis Eugène Thompson, gérant de l'établissement de "L'ELECTEUR" déclare: Que la circulation régulière de "L'ELECTEUR" est aujourd'hui de onze mille neuf cent soixante et quinze copies 11 975. Et je fais cette déclaration, la croyant consciencieusement vraie et en vertu de l'acte 37 Victoria concernant la suppression des serments extra judiciaires.

LOUIS EUG. THOMPSON.

Declaré devant moi à Québec
le 4 décembre 1883.

R. G. MÉRÉDITH, N.P.

VINS DE BORDEAUX

ET DE BOURGOGNE,

CONSERVES ALIMENTAIRES,

DENRÉES COLONIALES.

Seul représentant à Québec des maisons

Guillaume Malifaud, St-Même Cognac,
Eaux-de-vie fines de Cognac,
A. Bosc & Cie, Bordeaux,
Huile d'olive doublement clarifiée.

Phidime Asselin, Sainte-Famille, I. O., \$27.52. Rap., 12 juillet.

No. 2183.—Léon Lainé, contre honorable, Thomas McGreevy, Québec, \$32.75. Rap., 9 juillet.

No. 2187.—William Caguey, contre Louis N. Allaire, Québec, \$57.00. Rap., 7 juillet.

No. 2194. 30 juin.—Cyrille A. Lafrance, contre la Compagnie de navigation du Richelieu et Ontario, Montréal, \$31.00. Rap., 26 juillet.

No. 2199.—T. Ledroit, contre Frs. X. Simard, Ste-Anne Lapocatière, \$82.10. Rap., 11 juillet.

No. 2204. 3 juillet.—La Compagnie d'assurance La Canadienne, contre Jos. Jobin, Ste-Famille, Cap Santé, \$50.71. Rap., 17 juillet.

No. 2205.—La Banque du Peuple contre Louis N. Allaire, et al., Québec, \$82.02. Rap., 10 juillet.

No. 2208.—Joseph Carrier, contre Louis Poiré, village Lauzon, \$29.67. Rap., 18 juillet.

No. 2210.—Olive Carrier, contre Thomas Viger et Henry Atkinson, Saint-Romuald, tiers-saisi, \$21.25. Rap., 14 juillet.

No. 2211.—Jean Moreau, contre Chs. Morency et Edmund A. King et al., Saint-Jean-Christophe, tiers-saisi, \$20.81. Rap., 18 juillet.

No. 2212.—Pierre V. Faucher, contre François X. Faucher, Québec, \$98.00. Rap., 10 juillet.

No. 2216.—Jean-Baptiste A. Mongeais et al., contre Eugène Gervais, Québec, \$88.19. Rap., 14 juillet.

No. 2217.—Jean-Baptiste A. Mongeais contre Marc A. Montminy, Québec, \$51.62. Rap., 14 juillet.

No. 2222.—Joseph A. Delisle, contre Louis N. Allaire, Québec, \$60.00 et intérêt. Rap., 18 juillet.

No. 2223.—Joseph A. Delisle, contre Arsène Fischer, Québec, \$20.00. Rap., 18 juillet.

No. 2226.—Etienne Gilbert, contre Alcide Montreuil, Québec, \$25.00. Rap., 10 juillet.

DÉCLARATIONS DE SOCIÉTÉS

27 juin.—"Samson & Lemieux," entrepreneurs-constructeurs.—Alfred Samson et Ludger Lemieux, tous deux constructeurs, de la ville de Lévis, associés.

29 juin.—"The New-York Life Insurance Company."—La New-York Life Insurance Company a été légalement constituée dans l'Etat de New-York. Sa principale place d'affaires, dans la province de Québec, est à Montréal.

"Chevalier & Cie," menuisiers-entrepreneurs.—Thomas Chevalier, junior, Basile Gingras, junior, et Joseph Laliberté, menuisiers, tous de Québec, associés.

30 juin.—"N. Rouillard," marchand de nouveautés.—Joseph Henri Philippe Rouillard, de Québec, faisant seul affaires sous ce nom.

3 juillet.—"E. Bernier & Cie," hôtelière et maîtresse de pension.—Julie Fortin, épouse séparée de biens, par sen-

tence judiciaire, de Eugène Bernier, de Québec, ci-devant hôtelière, faisant seule affaires sous ce nom.

"Nolin & Frère," épiciers.—Joseph Nolin et Edouard Nolin, tous deux de la paroisse de St-Romuald d'Étchemin, associés.

"Lelièvre & Frère," marchands généraux.—Napoléon Cyrille Lelièvre, marchand-épicer, et Joseph Alfred Lelièvre, meublier, tous deux de Québec, associés.

"Schryburt & Dumas," manufacturiers de chausseries; François Octave Schryburt et Octave Dumas, de Québec, associés.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

3 juillet.—"Schryburt, Beaulieu & Cie," manufacturiers de chausseries; François Octave Schryburt, Q. Beaulieu et Alexis Dumas, tous de Québec.

COMTE DE LÉVIS

VENTES

20 juin.—Dame Yve P. Collet, St-Henri, à Narcisse Bolduc, \$450, dont \$50 payés.

23 juin.—H. M. Price, St-Romuald et St-Nicolas, au gouvernement provincial, \$454.50. Payé.

26 juin.—Ignace Cantin, cultivateur, St-Télesphore, et Odéline Laflamme.—Mariage.

Ignace Cantin, cultivateur, St-Télesphore, à son épouse Odéline Laflamme.—Donation.

29 juin.—G. S. Marceau, marchand, Lévis, à ses enfants mineurs.—Tutelle.

30 juin.—Dame veuve A. Blouin, Saint-Henri, à ses enfants mineurs.—Tutelle.—Héritiers feu N. S. Hardy, Lévis, à John Satchell, \$250.00 payés.—Chs. Samson, rentier, Lauzon, à Iréné Lagueux, \$500.

3 juillet.—Dame veuve Geo. King, Lévis, déclaration de douane.—Joseph Roberge, navigateur, Saint-Romuald, à Dlle Marg. Dubois, \$616.—Chs. Samson, Dame veuve R. Harrison, Bienville, à Neil Guay, \$300.—\$25 payés.—F. X. Dussault, cultivateur, Saint-Lambert, à Chs. Dussault.—Donation.

OBLIGATIONS

26 juin.—Joseph Blais, cultivateur, St-Henri, à William Blais, \$500 à 4%.

29 juin.—Louis Poiré, boucher, à veuve Ferd. Hamel, \$300 à 7% par an.—Joseph Demers, cultivateur, Saint-Nicolas, à W. Sewell, \$450 à 6% par an.

QUITTANCES

23 juin.—La Société de construction permanente de Québec, à Antoine Couture, maçon, N. D. de la Victoire, \$495.50 d'obligation.

26 juin.—William Blais à Joseph Blais, cultivateur, St-Henri, \$800 de la succession de feu Jean Blais.

30 juin.—Dame veuve A. Richard, à Joseph Lemieux, charpentier, \$100 d'obligation.

3 juillet.—Edouard Demers, à Joseph Demers, cultivateur, Saint-Nicolas, \$1200 de vente.—John Breakey, à Edouard Demers, Saint-Nicolas, \$1200 d'obligation.

PRIX COURANTS EN GROS.—JEUDI, 5 JUILLET 1894.

Prix en gros		Prix en gros		Prix en gros		Prix en gros			
Pas d'escompte				Vis, à bois :					
Clous à encluse à talon :				Escompte..... 0 75/100 00					
1 1/2 ponce, par 100 lbs.	3 40	0 00	Cuiivre..... 0 00 0 70						
1 3/4 " "	3 30	0 00	Verres à Vitres						
2 " "	2 80	0 00	United 60 à 25, 50 pds 1 25 1 30						
2 1/2 " "	2 65	0 00	" 26 à 40, 50 pds 1 35 1 40						
2 3/4 " "	2 45	0 00	" 41 à 50, 100 pds 2 80 2 90						
3 " "	2 50	0 00	" 51 à 60, 100 pds 3 15 3 40						
3 1/2 à 4 1/2 " "	2 40	0 00	United 67 à 70, 100 pds 4 00 0 00						
Clous à cheval pointés et finis				71 à 80, 100 pds 4 50 0 00					
Escompte 50 et 10,				" 81 à 85, 100 pds 0 00 4 95					
5 lbs.....liste,	0 30	0 00	" 86 à 90, 100 pds 0 00 0 00						
6 lbs.....liste,	0 27	0 00	Peaux et Suif						
7 lbs.....liste,	0 24	0 00	Prix payés aux bouchers :						
8 lbs.....liste,	0 23	0 00	Pau v'te No 1 p. 100 lbs, 3 50 4 00						
et 10 lbs.....liste,	0 22	0 00	Peaux v'tes No 2 " 2 50 3 00						
Clous à brochettes à soulers, p. cent.				Peaux v'tes No 3 " 1 00 1 50					
Escompte.....	0 25	0 00	Bull, 100 lbs..... 0 00 4 00						
Brochettes, pointes, etc.				Peaux monton p. pièce 0 75 0 80					
En paquets, escompte...	0 00	0 40	Peaux mont. fond. " 0 00 0 00						
A la livre, escompte....	0 00	0 40	Peaux veaux..... lb. 0 05 0 06						
Clou de broche :				Hamilton No 1, imp. p. 3 00 0 00					
75 p. e. Escompte sur la liste,			" No 2, " 2 00 0 00						
Boulons :				Toronto No 1, " 3 00 0 00					
A voiture.....escompte,	0 00	0 65	" No 2, " 2 00 0 00						
A têtes fraiches.....	0 00	0 60	Ces prix sont ceux de l'ouest.						
A charrie.....	0 00	0 45	Suif raff.....100 lbs, 4 50 0 00						
A poêle.....	0 00	0 47 1/2	Suif brut..... 2 00 3 00						
Pilvères et Consuets :				Provisions					
Liate..... escompte,	0 20	0 00	Beuf salé mess 200 brl, 0 00 12 00						
Tarands mères :				Lard " Chicago, brl, 0 00 17 00					
(Taper Taps).....escomp,	0 35	0 00	Lard can Short cut brl 0 00 17 00						
Limex Rapex et Tiers-points :				Saindox canadien, lb 0 09 10 10 1/2					
1ère qualité.....escompte,	0 00	0 20	" mélangé, lb 0 07 10 08 1/2						
2me qualité.....	0 00	0 50	Jambons grands.....lb, 0 00 0 10						
Mèches de Tarrière :				" "Anchor..... 0 00 0 11					
Escompte.....	0 50	0 00	" Bacon..... 0 12 0 00						
Tarrières.....	0 40	0 45	Pore abattu...p.100 lbs, 7 00 0 00						
			" p. char..... 0 00 0 00						
Cottolene, seuu 20 lbs 0 91 0 00		Poissons		Produits de la ferme		Féves :			
" " " 10 lbs 95 0 00	Hareng Labrad., 1 brl, 0 00 5 25		Beurre :		Blanches trices, pr60 lbs, 1 50 1 75		Yellow Eye..... 0 00 0 00		
" " " 5 lbs 98 0 00	" " " 1/2 brl, 0 00 3 00		Crémeries choix..... lb, 0 23 0 24		Prov. de Québec..... 1 20 1 40				
" " " 3 lbs 95 0 00	" Cap Bretn brl, 0 00 5 25		Crémeries vieux..... lb, 0 19 0 20						
	" " " 1/2 qt, 0 00 3 25		De l'ouest..... lb, 0 19 0 20						
	Morue sèche.....cwt, 0 00 5 00		Cantons de l'Est..... lb, 0 21 0 23						
	" No 1 vert en gr, lb, 0 02 0 00		Rouleaux..... lb, 0 18 0 19						
	" No 1 vert large lb, 0 02 1/2 0 00		Fronage :						
	" Draft..... lbs, 0 00 0 03		Meilleur, Ontario..... lb, 0 10 1/2 10 1/2						
	Poisson de la Sup. 1/2 brl, 0 00 0 00		Meilleur Québec..... lb, 0 10 1/2 10 1/2						
	Truite des lacs..... 1/2 qt, 0 00 0 00		Enfs chaudières.....caisse, 0 08 0 00						
	Salmon No 1 Labra brl, 12 50 0 00		" frais..... 0 11 0 12						
	Maquereau No 2 1/2 brl, 0 00 7 50		Sucre n'c cable..... lb, 0 05 10 07						
	Salmon B.C..... brl, 10 50 11 00		Sirop.....cans, 0 55 0 00						
	" " " 1/2 brl, 6 00 0 00		Sirop..... en lbs lb, 0 04 0 05						
	Anguille..... lb, 0 06 1/2 0 07		Miel noux rayons, lb, 0 10 1/2 0 00						
			" coulé..... 0 05 0 07						
			Pommes de terre :						
			Par lot de char pr sac, 00 50 00 55						
			Par jobs..... 00 60 00 65						

Grains et Graines de Semence

MIL canadien et américain, TREFLE blanc, rouge et alsike, PLATRE à terre, LENTILLE, etc., etc., FARINES de toutes sortes, — AUSSI — 9000 sacs de SEL de Liverpool attendus vers le milieu de mai prochain; premier arrivage de la saison. Correspondance sollicitée.

A. Laroche
156-158, rue ST-PAUL, QUEBEC

AUX
ACHETEURS DE FARINES
en lots ou chars

Demandez mes nouveaux prix, vous y trouverez votre profit.
D. E. Drolet
50 et 52, rue Dalhousie, QUEBEC

L. MORENCY & Frère
MARCHANDS DE
CHROMOS, GRAVURES, Etc., Etc.,
Fabricants de
Mouleurs, Cadres et Miroirs
113 RUE ST-JOSEPH
TÉLÉPHONE 21

ET
4 RUE ST-JEAN
TELEPHONE 528

Revue de Montreal

Montréal, jeudi, 5 juillet 1894.
LE TARIF AMÉRICAIN

A Washington, le Sénat a adopté une résolution demandant que la loi sur le sucre vienne en force le jour de sa passage. Hier après-midi, à Buffalo, les marchands de bois se sont réunis pour protester contre l'action du Sénat, qui a placé le bois travaillé sur la liste des entrées libres. Ce serait la destruction de leurs usines, disent-ils.

REVENUS DES DOUANES ET DE L'INTÉRIEUR
Les revenus des douanes et de l'intérieur indiquent une diminution, comparaison faite avec le mois de juin de l'année dernière, alors que les douanes recevaient \$637,584.21, et l'intérieur \$209,676.45. Cette année, les douanes ont reçu \$465,339.60, soit une diminution de \$172,249.61; le revenu de l'intérieur a été de \$159,172.63, soit une diminution de \$41,263.82.

Le revenu de l'intérieur a donné, durant l'année finissant le 1er juillet, \$2,364,006.55; les chiffres étaient de \$2,354,575.32 pour l'année précédente, soit une augmentation de \$9,411.21 pour cette année.

L'EMBARGO
Londres, 2.—Il y a encore loin d'ici au temps où l'embargo sur les bestiaux canadiens sera levé. L'enquête a cessé hier ses examens. Il est assuré que l'expert vétérinaire va annoncer de la pleuro-pneumonie.

LES BESTIAUX A LA POINTE ST-CHARLES

La cour aux bestiaux de la Pointe St-Charles donne le rapport suivant :

	Boeufs	Moutons	Cochons	Veaux
Arrivages durant la semaine finissant le 30 juin.....	2259	864	306	311
Restés de la semaine précédente.....	134	24	175	...
Total.....	2393	888	481	311
En mains.....	226

L'exportation a été restreinte, vu les nouvelles pen satisfaisantes d'Angleterre. Nous cotons: Beufs d'exportation, 4 à 4 1/2 c; idem, moyens, 3 à 3 1/2 c; idem, inférieurs, 2 c; agneaux, 4 à 5 c; cochons, 5 à 5 1/2 c; veaux, \$2 à \$5.

LES BESTIAUX AUX ETATS-UNIS

New York, 2.—Boeufs: arrivages, 1293 têtes; aucun commerce; ferme. Veaux: arrivages, 817 têtes; mort: soutenu à \$3.50 à \$4.80 pour les animaux ordinaires et choisis, et à \$2.25 à \$2.50 pour les animaux de qualité inférieure; veaux abattus, lent, 5 à 7 c et pour la campagne 6 à 8 c pour la ville; veaux abattus, qualité inférieure, 34 à 44 c. Moutons et agneaux: arrivages, 4565 têtes; demande active et tout vendu à de bons prix. Vu les grèves des chemins de fer, qui empêche l'accumulation, on prévoit un fort marché pour cette semaine. On s'attend à une hausse considérable. Les agneaux ordinaires à bons, \$5.50 à \$6.25; un wagon s'est vendu à \$4.50; les

— LA PRESSE —

JOURNAL QUOTIDIEN

**Le plus populaire de tous les journaux
français de Montréal**

Sa circulation est cinq fois aussi considérable que celle d'aucun autre journal français à Montréal.

C'est le journal français qui a la plus grande circulation, non seulement au Canada, mais dans toute l'Amérique.

Le meilleur intermédiaire de publicité au Canada.

Les Marchands, Négociants, Industriels, Manufacturiers, etc., etc., de Québec, devraient profiter de ce médium pour étendre leurs affaires dans la métropole commerciale et les grands centres du Canada.

Moyenne de la circulation par jour :

34,561

“La Presse”

71 et 71a Rue St-Jacques, MONTREAL.

T. BERTHIAUME, Propriétaire.